

Date de dépôt : 14 octobre 2025

# Rapport

de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 41 000 000 francs en faveur de l'Université de Genève pour l'achat et les travaux d'aménagement de l'immeuble sis boulevard Carl-Vogt 64 à Genève

Rapport de Angèle-Marie Habiyakare (page 4)

PL 13615-A 2/84

# Projet de loi (13615-A)

ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 41 000 000 francs en faveur de l'Université de Genève pour l'achat et les travaux d'aménagement de l'immeuble sis boulevard Carl-Vogt 64 à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

#### Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global fixe de 41 000 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement en faveur de l'Université de Genève pour l'achat et les travaux d'aménagement de l'immeuble sis boulevard Carl-Vogt 64 à Genève.

#### Art. 2 Planification financière

- <sup>1</sup> Ce crédit d'investissement est ouvert dès 2025. Il est inscrit sous la politique publique F Formation (rubrique budgétaire 0504-5640).
- <sup>2</sup> L'exécution de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

#### Art. 3 Subvention d'investissement accordée

La subvention d'investissement accordée dans le cadre de ce crédit d'investissement s'élève à 41 000 000 de francs.

### Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

### Art. 5 But

Ce crédit d'investissement doit permettre à l'Université de Genève d'acheter et de financer les travaux d'aménagement de l'immeuble situé au boulevard Carl-Vogt 64 pour abriter le pôle de médiation scientifique Scienscope ainsi que des activités académiques et administratives.

### Art. 6 Durée

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint 24 mois après l'achèvement des travaux d'aménagement du bâtiment visé à l'article 5.

### Art. 7 Aliénation du bien

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

### Art. 8 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

PL 13615-A 4/84

### Rapport de Angèle-Marie Habiyakare

La commission des travaux a traité cet objet durant sa séance du 6 septembre 2025 sous la présidence de M. Grégoire Carasso. Les procèsverbaux ont été pris par M. Nicola Martinez. La commission a été assistée dans ses travaux par le secrétaire scientifique de la commission, M. Stefano Gorgone, et le responsable du budget des investissements, M. Matthias Bapst. La commission remercie toutes ces personnes.

Le projet de loi a pour objectif d'accorder une subvention cantonale de 41 millions de francs en faveur de l'Université de Genève pour acquérir et aménager l'immeuble du boulevard Carl-Vogt 64, destiné à accueillir le Scienscope, centre de médiation scientifique de l'Université. Situé dans un quartier culturel dynamique, ce bâtiment offrira un espace permanent, accessible et visible pour promouvoir les sciences auprès du grand public et des écoles. Né du Physiscope consacré à la physique, le Scienscope regroupe aujourd'hui plusieurs disciplines et accueille plus de 35 000 visiteurs par an, illustrant son rôle clé dans le service à la cité, qui est parmi les premières missions de l'université. Le projet répond à des besoins urgents d'espaces adaptés, les locaux actuels étant dispersés, exigus et peu accueillants. L'acquisition de ce bâtiment, voisin d'autres installations universitaires, permettra de créer une vitrine scientifique ouverte sur la ville, favorisant le décloisonnement disciplinaire et la diffusion des savoirs. L'investissement couvre 35 millions de francs pour l'achat et 6 millions de francs pour les aménagements.

Audition de l'OCBA du DT, du DIP et de l'UNIGE: M. Jean-Pierre Duport, directeur DRT, M. Lucas Huang, chef de projets DRT, M. Cédric Roset, chef de service DRT, M. Samy Jost, directeur du service des subventions DIP, M. Didier Raboud, secrétaire général UNIGE, et M. François Bellanger, directeur de la stratégie immobilière UNIGE

Le président accueille les auditionnés et leur cède la parole.

M. Huang explique qu'ils vont présenter le projet de loi concernant une subvention cantonale d'investissement de 41 millions de francs à l'Université de Genève pour l'achat et les travaux d'aménagement de l'immeuble situé au boulevard Carl-Vogt 64. Il précise que la présentation s'articulera en cinq parties : l'état des lieux, le projet, la planification financière, les modalités de mise en œuvre et, enfin, le planning intentionnel. Il passe ensuite la parole à M. Raboud pour introduire le contexte.

M. Raboud remercie la commission de son accueil et expose le contexte ainsi que les objectifs de l'opération. Il souligne que le bâtiment concerné est situé dans un quartier en pleine transformation, devenu un pôle culturel notamment avec le Musée d'ethnographie. L'objectif est de développer les activités de la troisième mission de l'université, à savoir le service à la cité, en complément de ses missions d'enseignement et de recherche.

Il présente le Scienscope, un projet de médiation scientifique créé il y a une quinzaine d'années, initialement sous le nom de Physiscope, centré sur la physique. Issu des pôles nationaux de recherche, ce projet avait pour but de promouvoir la science en ouvrant les laboratoires, en particulier aux écoles. Son succès a conduit à l'élargir à d'autres disciplines, donnant naissance au Bioscope et au Mathscope. Le Scienscope accueille aujourd'hui environ 35 000 participants, principalement des classes, ce qui témoigne de son importance pour la médiation scientifique.

M. Raboud insiste sur le rôle crucial de ce type d'initiative face aux enjeux actuels, comme l'intelligence artificielle ou la crise climatique. Il rappelle qu'à Genève, à part le CERN, il n'existe pas d'espace comparable de médiation scientifique. Le Scienscope se distingue également par son mode de fonctionnement. En effet, les médiateurs ne sont pas des professionnels externes, mais bien les scientifiques et chercheurs eux-mêmes, partageant directement leur passion. Selon lui, cette caractéristique renforce considérablement la valeur du projet et justifie la volonté d'offrir un espace optimal pour accueillir ces activités.

M. Bellanger rappelle qu'il s'agit d'un bâtiment bien connu, réalisé en 2013-2014, qui ferme le périmètre de la RTS, en face du Musée d'ethnographie, avec sa façade très colorée. Il précise que l'Université de Genève a acquis fin 2013 le bâtiment voisin, au n° 66, qui abrite des activités académiques et, au rez-de-chaussée, le CV1. Le bâtiment adjacent, au n° 64, correspond au CV2. Celui-ci appartient actuellement à la RTS: du sous-sol au troisième étage, il est occupé par le service des sports de la RTS, tandis que l'université, déjà présente dans les lieux, loue les étages 4 à 6 ainsi que l'attique, où se trouve la DISTIC, son service informatique. L'objet du crédit est donc d'acquérir définitivement le n° 64 afin de ne plus être locataire.

M. Huang expose l'aspect foncier : le canton de Genève est propriétaire de la parcelle 4268. La RTS détient deux biens-fonds au 64 et au 66, liés par le DDP 4359 valable jusqu'en 2070. L'université a acquis le bâtiment du 66 en 2013. Dans le cas d'une vente partielle du DDP 4359, une division sera effectuée, créant deux DDP distincts. Le nouveau DDP correspondra à l'immeuble du 64, objet de la transaction. Après la vente, l'université

PL 13615-A 6/84

deviendra propriétaire du bâtiment, tandis que la RTS restera locataire pour une période transitoire avant de libérer les lieux.

- M. Raboud détaille les contraintes et opportunités du projet. Actuellement, le Scienscope est installé dans des espaces provisoires et peu adaptés, notamment au premier étage de Science II. Ces locaux, aveugles et dispersés, ne permettent pas un accueil optimal des publics : seuls quatre domaines ont pu être regroupés, rendant la gestion des flux compliquée. De plus, l'organisation actuelle cloisonne les disciplines, alors que la médiation scientifique vise au contraire leur décloisonnement. Une architecture plus ouverte et lumineuse est jugée nécessaire. A titre d'exemple, il cite le Bioscope, un espace de médiation scientifique ouvert sur la cité et particulièrement réussi, modèle que l'on souhaite reproduire avec le CV2.
- M. Bellanger souligne que la localisation du CV2 est stratégique. Situé à l'interface d'un quartier très dynamique et culturel et à proximité directe du quartier des sciences regroupant Science II, Science III, l'ancienne école de physique, le futur centre de sciences physiques et mathématiques, l'ancienne école de médecine. Le site constitue un pôle naturel où se retrouvent de nombreux scientifiques. Son accessibilité est excellente : bien desservi par les transports publics, doté d'un parking souterrain et facilement accessible aux piétons. Selon lui, le bâtiment représente une véritable vitrine grâce à sa salle d'exposition, capable d'attirer l'attention du public. Enfin, l'espace ainsi libéré dans Science II ne sera pas perdu, il pourra accueillir des laboratoires de travaux pratiques actuellement installés dans un bâtiment provisoire destiné à être démoli.
- M. Raboud insiste sur l'importance de l'intégration du Scienscope dans un quartier culturel, animé et au cœur de la ville. Actuellement, les activités de médiation scientifique sont presque exclusivement réservées aux classes scolaires et ne fonctionnent qu'en semaine. Les bâtiments scientifiques et leurs laboratoires ne peuvent pas facilement être ouverts au public le week-end, ce qui limite l'accès à un plus large public. L'installation au boulevard Carl-Vogt changerait profondément cette dynamique. L'ouverture au public les week-ends et en soirée permettrait de développer l'offre et d'en faire bénéficier directement la population genevoise. Selon lui, ce nouveau lieu faciliterait le décloisonnement disciplinaire et encouragerait des activités de médiation scientifique autour de grandes thématiques sociétales et transdisciplinaires telles que l'énergie, la biodiversité, la santé, l'économie ou encore les sciences humaines tout en favorisant des collaborations avec d'autres institutions, déjà intéressées par ce projet.
- M. Huang présente ensuite le contenu du projet. Le bâtiment, construit selon le label Minergie, offre une performance énergétique et un confort

d'usage remarquables. Des travaux d'aménagement sont prévus : la création d'une nouvelle dalle de 266 m² au troisième étage, l'adaptation du système de ventilation et du réseau électrique, la mise à jour des installations sanitaires, l'aménagement d'une cuisine, ainsi que l'installation de portes, d'armoires et d'autres infrastructures. L'objectif est d'adapter l'édifice aux besoins du Scienscope tout en le rendant accueillant pour les visiteurs. Concernant la distribution des espaces, la partie sud rassemblera les salles d'atelier et leurs zones de stockage, ainsi qu'une salle de projection et un hall d'entrée avec vestiaires. Les locaux techniques et de service seront situés au centre, tandis que les zones de stockage et les bureaux se trouveront au nord. Les deuxième et troisième étages reprendront cette organisation, avec en plus une cuisinette et une cafétéria prévues au deuxième.

M. Bellanger complète en rappelant que le site est idéalement placé dans le quartier des Bains, à proximité immédiate du Musée Patek Philippe et au sein d'une zone culturelle très active. L'espace devant le boulevard Carl-Vogt est suffisamment large pour accueillir des flux de visiteurs et favoriser une circulation fluide. Selon lui, cet emplacement permet une ouverture importante sur la cité et contribue à faire du Scienscope une véritable vitrine de la médiation scientifique genevoise.

M. Huang souligne le concept de vitrine sur la rue. Les visuels présentés illustrent la volonté de créer un rappel visuel fort, destiné à attirer l'attention des passants ainsi que des milieux scolaires. Il précise que la thématisation des salles permettra de plonger les élèves dans l'univers propre à chaque discipline scientifique, et qu'une attention particulière sera portée à la création d'espaces interdisciplinaires. L'objectif est de favoriser les rencontres et les échanges, de mettre en lumière des thématiques universelles à travers les sciences et de stimuler la curiosité des scolaires.

Concernant la planification financière, il indique que le montant total du projet s'élève à 41 millions de francs, dont 35 millions TTC pour l'acquisition immobilière et 6 millions pour les aménagements. S'agissant des modalités de mise en œuvre, le versement des 35 millions sera effectué conformément aux termes du contrat d'achat, tandis que les 6 millions destinés aux travaux seront débloqués progressivement en fonction de l'avancement du chantier. Pour le planning intentionnel, il précise que la promesse de vente et d'achat interviendra au plus tôt le 1<sup>er</sup> juin 2025 et au plus tard le 31 octobre 2026, et qu'une durée de six mois est estimée pour les travaux d'aménagement.

PL 13615-A 8/84

### Les questions des députés

Le président remercie les intervenants de leur présentation et ouvre la séance aux questions des députés.

Un député PLR souhaite savoir s'il serait possible d'obtenir l'expertise du bâtiment, étant donné que le prix de 35 millions semble s'y référer.

M. Huang répond que l'estimation a été jointe en annexe, mais propose de vérifier ce point.

Le président confirme qu'une vérification sera faite.

M. Huang affirme qu'il peut transmettre l'expertise si nécessaire.

Le même député PLR relève ensuite qu'il est fait mention du PDI et du PII, dont le dernier terme qu'il ne connaissait pas. Il demande des précisions.

M. Bapst explique qu'un changement de terminologie a eu lieu il y a deux ans. PII signifie plan d'intention des investissements, qui remplace l'ancienne appellation.

Le même député PLR questionne enfin le montant du loyer payé par la RTS au moment de l'acquisition, notant que le bail n'est pas annexé au projet de loi.

- M. Huang précise que, de mémoire, ce loyer s'élève à 1,1 million de francs.
- M. Bellanger complète en indiquant qu'il est de l'ordre de 430 francs par mètre carré

Le même député PLR demande s'il existe un lien entre le montant actuellement payé par l'université et celui du bail versé par la RTS. Il souhaite s'assurer qu'il y a une équivalence entre ces deux montants, précisant qu'aucun élément surprenant n'a été relevé à ce sujet. Il demande également s'il est possible d'obtenir une copie du DDP signé avec la RTS.

M. Bellanger confirme qu'il y a bien équivalence entre les montants.

Le même député PLR fait une demande pour avoir le DDP.

M. Huang répond que ce document figure dans le dossier.

Le même député PLR précise qu'il n'apparaît pas dans le projet de loi.

Le président indique qu'il faudra vérifier que l'expertise du bâtiment et le DDP avant scission, datant de 2007, soient bien disponibles.

Un député Vert demande qui sera le maître d'ouvrage pour les travaux.

M. Bellanger précise que ce sera l'université, via sa division des bâtiments, qui assumera ce rôle.

Le même député Vert souhaite savoir si les termes de l'appel d'offres sont déjà fixés ou s'ils restent ouverts. Il s'interroge sur le degré de flexibilité avant la soumission des offres aux entreprises.

M. Bellanger explique que les appels d'offres restent ouverts et qu'ils seront conduits selon les règles des marchés publics, en respectant les seuils et critères en vigueur.

Le même député Vert, constatant que le bâtiment n'a que dix ans, s'étonne de la nécessité de travaux de renouvellement des sanitaires et de la cuisine. Il demande si ces travaux concernent uniquement la nouvelle dalle ou s'ils s'étendent à tous les étages.

M. Bellanger précise que les travaux concernent le réaménagement des étages actuellement occupés par la RTS. Ces espaces avaient été aménagés spécifiquement pour les besoins de la RTS, avec des installations audiovisuelles et des studios. Les travaux visent donc à adapter les locaux aux besoins de l'université, conformément au projet présenté par M. Huang.

Le même député Vert demande si les sanitaires actuels pourraient être conservés ou s'ils nécessitent des modifications importantes.

M. Huang répond qu'une adaptation est nécessaire pour se conformer aux normes en vigueur, notamment en fonction du nombre d'utilisateurs, hommes et femmes. Actuellement, les sanitaires ont été dimensionnés pour un usage plus restreint.

Le même député Vert conclut qu'un plus grand nombre d'usagers justifie cette mise aux normes.

M. Bellanger complète en expliquant qu'il s'agit également d'un changement d'affectation. Le bâtiment de la RTS n'était pas ouvert au public, alors que le projet actuel doit accueillir du public et respecter toutes les normes en matière de sécurité et d'accessibilité.

Le même député Vert s'interroge sur les normes Minergie, qui évoluent avec le temps, et demande s'ils ont envisagé, lors de la création de la nouvelle dalle, de viser un objectif plus ambitieux que Minergie, en maximisant l'efficacité énergétique et l'utilisation de l'énergie solaire.

M. Roset explique que, légalement, pour toute transformation, les institutions publiques doivent appliquer le standard HPE rénovation. Le standard énergétique retenu sera donc celui de HPE rénovation.

Le même député Vert souligne l'importance d'anticiper l'évolution des normes et de viser l'excellence : lorsqu'on intervient sur ce bâtiment et qu'on y investit plusieurs millions, ne faudrait-il pas profiter pleinement des connaissances actuelles pour optimiser la performance énergétique ?

M. Roset répond que l'évaluation entre HPE rénovation et THPE rénovation se fait financièrement dans l'étude, afin de vérifier que l'investissement reste proportionné par rapport au gain énergétique. La loi sur

PL 13615-A 10/84

l'énergie impose également de respecter certains indices de performance sur le long terme. Quoi qu'il en soit, l'exigence dépasse Minergie et correspond à l'obligation légale.

Une députée socialiste partage les enjeux liés à ce pôle dans le quartier. A ce titre, elle formule plusieurs questions. Elle rappelle que plusieurs projets sont prévus sur le site de la RTS et qu'il est question de rassembler différents acteurs, notamment de la presse. Elle demande si des collaborations avec l'Université de Genève sont déjà envisagées dans ce contexte ou s'il serait important de les prévoir afin de renforcer le rayonnement de la cité.

Sa deuxième question concerne la transformation des locaux, en particulier les studios d'enregistrement de la RTS. Elle s'interroge sur la possibilité de récupérer du matériel encore fonctionnel pour éviter un gaspillage.

Enfin, elle soulève une troisième question relative au DDP. Au 64, boulevard Carl-Vogt, un nouveau DDP est prévu. Elle souhaite savoir si, pour le 66, un nouveau DDP sera conclu ou si celui de la RTS sera simplement prolongé jusqu'en 2070, et quel lien existe entre ces deux contrats.

- M. Raboud confirme que des contacts sont en cours avec les acteurs historiques et les nouveaux venus dans le quartier. Les bâtiments et leur réutilisation concernent directement l'université, qui échange déjà avec différents partenaires et envisage diverses formes de collaborations dans ce contexte repensé.
- M. Bellanger, répondant à la deuxième question, précise que, si la RTS quitte les locaux, elle devra les restituer vides et récupérer son matériel pour le réutiliser ailleurs. Toutefois, si la RTS ne souhaitait pas reprendre certains équipements, l'université est ouverte à des solutions permettant de les réutiliser, dans une logique de durabilité et de mutualisation des ressources.
- M. Huang répond sur la question du DDP. Les DDP des numéros 63 et 64 du boulevard Carl-Vogt seront établis selon les mêmes termes que le DDP original et courront également jusqu'en 2070.

Un député UDC pose une question concernant l'acquisition du bâtiment et sa connexion avec la nouvelle tour. Il demande s'il est prévu « un jeu de dominos » pour déplacer temporairement des étudiants, notamment ceux de Science II, vers d'autres bâtiments.

M. Bellanger demande de quelle tour il est question, s'il s'agit du futur centre de physique et de mathématiques.

Le même député UDC confirme.

M. Bellanger explique que ce nouveau centre accueillera les sections de physique et de mathématiques. Science II ne sera que marginalement concerné

par ces transferts. Les anciens bâtiments de physique et de mathématiques sont ceux qui seront directement touchés par ces déménagements. Science II, en revanche, restera intact et ne sera pas affecté. Le bâtiment CV2 n'a pas vocation à accueillir autre chose que le Scienscope. Concernant l'organisation globale des déplacements, il indique que les modalités précises ne sont pas encore arrêtées, mais réaffirme que le bâtiment CV2 n'est pas concerné.

M. Bellanger précise que, si la référence concerne le nouveau bâtiment universitaire du quartier des Vernets, celui-ci sera livré en décembre 2028 et pourra accueillir dès 2029 deux facultés : la GSEM et la faculté des sciences de la société. Les espaces ainsi libérés à Uni Mail seront réaménagés. Une fois ces travaux terminés, les départements de psychologie et des sciences de l'éducation, actuellement répartis dans différents bâtiments, y seront regroupés. Il est également prévu d'étendre légèrement la faculté de droit, actuellement à l'étroit. Uni Mail restera dédié aux sciences humaines et sociales et ne sera pas lié aux sciences exactes et naturelles. Ces changements permettront de libérer une surface locative importante. De plus, lorsque l'ancienne école de physique sera rénovée, elle pourra accueillir les sciences de la Terre, actuellement hébergées dans des locaux loués rue des Maraîchers, dont le loyer est très élevé. Cela contribuera à une optimisation des frais de location.

Un député UDC les interroge sur le coût d'achat du bâtiment et la manière dont la valeur de 35 millions a été établie, en comparaison avec l'achat du bâtiment voisin réalisé en 2012. Il souhaite savoir comment les prix ont évolué et s'il y a eu une augmentation notable du marché dans ce secteur.

M. Bellanger explique que l'évaluation repose sur un prix du marché objectif. Comme il n'était pas en fonction lors de l'achat en 2012, il ne peut comparer directement, mais il précise que le prix est similaire et reste dans une fourchette acceptable et validée par une expertise indépendante. Les bâtiments construits sur droit de superficie suivent une logique de prix relativement stable.

Le même député UDC demande si, en 2012, l'université avait réalisé une bonne affaire en achetant sur plan et si cette méthode est plus avantageuse que la situation actuelle.

M. Bellanger répond que l'université avait acheté selon les possibilités de l'époque et que cet achat avait représenté une véritable bouffée d'oxygène en termes de locaux. Avec le recul, si l'université avait eu la possibilité de prendre l'ensemble des bâtiments à ce moment-là, elle l'aurait probablement fait avec plaisir.

PL 13615-A 12/84

Le président, avant de donner la parole au député du Centre, reprend les points soulevés : les annexes du projet de loi ne contiennent ni l'expertise ni le DDP historique. Il confirme qu'il faudra donc les obtenir et les intégrer au dossier (cf. annexes 2 et 3).

Un député du Centre souligne que les loyers à Genève sont particulièrement élevés et il interroge l'université sur le plan financier prévu une fois la période transitoire terminée. Il rappelle que le bâtiment actuel coûte environ un million de francs de location et demande quel sera le coût après l'acquisition.

M. Bellanger répond que le bâtiment sera intégré dans les comptes d'exploitation de l'université et précise que les charges seront nettement inférieures au coût de la location actuelle. Il rappelle qu'en location, le tarif est de 430 francs par mètre carré, auxquels s'ajoutent environ 50 francs de charges par mètre carré. Les économies réalisées sur les loyers seront réinvesties dans les frais d'exploitation du bâtiment dont l'université sera propriétaire.

Le même député du Centre se réjouit de cette clarification et souligne que l'université doublera son volume d'espace pour un coût inférieur à celui qu'elle supporte actuellement en location.

M. Bellanger répond que c'est exact et insiste sur le fait qu'il s'agit d'une opération très avantageuse pour l'université. Il ajoute que, sans cette perspective, l'université ne serait pas venue défendre ce projet devant la commission.

Le président remercie les personnes auditionnées.

#### Vote

Un député UDC indique qu'il souhaite voter ce soir sur le projet de loi.

Le président demande s'il existe des avis divergents.

Un député Vert répond qu'il reste sur sa faim. Il reconnaît l'intérêt économique de l'opération, mais estime qu'il faudrait examiner plus en détail la marge pour un amendement visant à s'assurer que l'université, en tant que maître d'ouvrage, utilise au mieux les coûts et la facture énergétique. Il propose un report à la semaine prochaine pour étudier cette possibilité, soulignant que se contenter du respect des normes actuelles n'est pas suffisant et qu'il serait possible de faire davantage avec les connaissances actuelles.

Une députée socialiste estime que le vote peut avoir lieu ce soir. Elle rappelle que, en réponse à un député Vert, l'université ne peut garantir que le respect des normes et le développement d'un projet de qualité, mais qu'elle ne peut pas davantage anticiper toutes les décisions techniques, qui relèvent de ses services. Elle cite l'exemple de la tour de l'université, développée en visant

le zéro carbone, comme preuve de l'engagement réel de l'université sur ces questions.

Un député PLR se dit surpris par ce genre de proposition. Selon lui, soit les normes existantes sont appliquées, soit de nouvelles normes sont fixées et il faut alors décider, pour chaque projet, jusqu'où aller. Les normes existent justement pour garantir expertise et cohérence. Il rappelle que sur ce projet des milliers de mètres carrés ont été gaspillés en construisant une école, ce qui empêche de planter davantage d'arbres. Il note que c'est justement à cause des normes que la construction a été limitée. Concernant l'école, on aurait pu faire beaucoup plus sur le plan environnemental, mais il n'y a plus de place pour planter des arbres, car une surélévation aurait gêné la vue des voisins. Il conclut que, soit il y a des normes et elles doivent être appliquées, soit, si l'on veut aller plus loin pour chaque projet, il faut modifier les normes elles-mêmes.

Le président en conclut que le député PLR souhaite que le projet soit voté ce soir.

Le même député PLR confirme, sous réserve de mettre à disposition l'expertise.

Un député MCG partage le même point de vue. Il rappelle que l'université achètera le bâtiment et procédera à une rénovation partielle intérieure. Il reconnaît que Minergie+ pourrait être appliqué, mais que l'âge du bâtiment rend cette démarche inopportune pour l'instant, car il faudrait reprendre toute l'enveloppe du bâtiment. Il se déclare favorable à un vote ce soir.

Le président procède alors au vote pour savoir qui souhaite voter cet objet ce soir. Une large majorité se prononce en faveur.

### 1er débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13615 :

Oui: 15 (2 UDC, 4 PLR, 1 LC, 1 LJS, 2 MCG, 2 Ve, 3 S)

Non: – Abstentions: –

# L'entrée en matière est acceptée.

# 2e débat

Le président procède au vote du 2e débat :

Art. 1 pas d'opposition, adopté Art. 2 pas d'opposition, adopté Art. 3 pas d'opposition, adopté Art. 4 pas d'opposition, adopté PL 13615-A 14/84

Art. 5	pas d'opposition, adopté
Art. 6	pas d'opposition, adopté
Art. 7	pas d'opposition, adopté
Art. 8	pas d'opposition, adopté

# 3e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 13615 :

Oui: 15 (2 UDC, 4 PLR, 1 LC, 1 LJS, 2 MCG, 2 Ve, 3 S)

Non: – Abstentions: –

Le PL 13615 est accepté.

Dans son unanimité, la commission des travaux vous invite à accepter ce projet de loi.

ANNEXE 1



Audition devant la commission des travaux du Grand Conseil - 16 sept. 2025

### UNIVERSITÉ DE GENÈVE - SCIENSCOPE

#### SUBVENTION CANTONALE

Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 41'000'000 de francs en faveur de l'Université de Genève pour l'achat et les travaux d'aménagement l'immeuble sis boulevard Carl-Vogt 64 à Genève.



Département du territoire Office cantonal des bâtiments

08/09/2025 - Page 1

présentée par LH



#### SOMMAIRE



- 1. Etat des lieux
  - 1.1 Politique, académique, éducatif et social
  - 1.2 Historique
  - 1.3 Foncier
  - 1.4 Site actuel
  - 1.5 Site futur
- 1.6 Contraintes techniques
- 2. Le projet
  - 2.1 Travaux d'aménagement prévus et plans
  - 2.2 Aménagements de mise en valeur
- 3. Planification financière
- Modalités de mise en œuvre de la subvention de l'Etat de Genève
- 5. Planning intentionnel

PL 13615-A 16/84

nrécentée ner DR



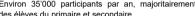
#### 1 FTAT DES LIFUX





#### 1.1 Politique, académique, éducatif et social

- · Le Scienscope de l'UNIGE est un centre de médiation scientifique ouvert depuis 15 ans.
- regroupe plusieurs espaces (Physiscope. Chimiscope, Bioscope, etc.) pour faire découvrir les sciences.
- L'objectif est de sensibiliser la population, surtout les jeunes, et de susciter des vocations scientifiques.
- Des chercheur·e·s de l'UNIGE animent des ateliers interactifs avec expériences originales.
- Environ 35'000 participants par an, majoritairement des élèves du primaire et secondaire.





08/09/2025 - Page 3

présentée par FBE



#### 1. ETAT DES LIEUX





Emprise CV2 - n°64

Emprise CV1 - n°66

#### 1.2 Historiaue

- · Les bâtiments, sis au 64 et 66 boulevard Carl-Vogt sont construits par la RTS en 2015, forment un ensemble architectural cohérent.
- · L'UNIGE a acquis le bâtiment situé au 66, boulevard Carl-Vogt en novembre 2013 et cohabite depuis avec la RTS, propriétaire du 64.
- · L'UNIGE loue actuellement les 4e, 5e, 6e étages ainsi que l'attique du bâtiment du 64 boulevard Carl-Vogt, qui ont fait l'objet de travaux d'aménagement en 2022.
- Le bâtiment du 64 boulevard Carl-Vogt, objet d'un éventuel achat, actuellement occupé par le département des sports de la RTS, regroupe bureaux, studios, régies, dépôts et rédactions. Il est actuellement détenu sous la forme d'un droit de superficie (DDP), comme l'ensemble du site de la RTS.

présentée par l H



### 1. FTAT DES LIFUX

#### 1.3 Foncier

- L'Etat de Genève est propriétaire de la parcelle n°4268.
- La RTS détient, via le droit de superficie DDP 4359, deux biens-fonds situés aux numéros 64 et 66 du boulevard Carl-Vogt, avec une échéance au 31.12.2070.
- · L'UNIGE a acquis le bâtiment situé au 66, boulevard Carl-Vogt en novembre 2013 et cohabite depuis avec la RTS. propriétaire du 64.
  - · Dans le cadre de la vente d'une partie du DDP 4359, une division a été effectuée, créant les DDP 4393 et 4394. Ce dernier correspond à l'immeuble du 64, boulevard Carl-Vogt, concerné par la transaction.
- Après la vente, l'UNIGE deviendra propriétaire du bâtiment. La RTS restera locataire de l'UNIGE pendant une période transitoire avant de libérer les locaux.

08/09/2025 - Page 5

présentée par DR



#### **ETAT DES LIEUX**



### 1.4 Site actuel

- Le Scienscope de l'UNIGE, installé au 1er étage du bâtiment Sciences II depuis 2021 (point rouge sur plan), sera relocalisé au Boulevard Carl-Vogt 64 (point vert sur plan).
- Les espaces actuels du Scienscope sont dispersés et manquent d'installations essentielles (accueil qualitatif, hub central, vestiaires, espaces de convivialité) avec des salles exiquës et sans lumière naturelle, tandis que les parcours sont fragmentés et les interactions interdisciplinaires limitées.

PL 13615-A 18/84

présentée par FBE



#### 1. ETAT DES LIEUX



#### 1.5 Site futur

Le bâtiment sis Boulevard Carl-Vogt 64 présente de nombreux avantages pour Scienscope:

- Emplacement idéal en centre-ville, au cœur d'un quartier culturel dynamique
- · Proximité des sites de l'université de Genève (synergies)
- · Parking souterrain à proximité
- · Accès facilité en transports publics (bus et tram)
- · Appel visuel fort sur une rue fréquentée (baies vitrées)

L'espace actuellement dédié au Scienscope dans Sciences II sera réaffecté aux laboratoires de travaux pratiques de chimie, actuellement logés dans un bâtiment provisoire voué à démolition pour faire place au Centre des Sciences physiques et mathématiques (CSPM).

08/09/2025 - Page 7

nrécentée nor DR



#### 1. ETAT DES LIEUX

#### 1.6 Contraintes techniques

Installé depuis 2021 au 1er étage du bâtiment Sciences II, Boulevard d'Yvoy, Scienscope, qui couvre plus de dix disciplines, rencontre des difficultés liées à une demande croissante, avec des problèmes récurrents d'espace et de gestion des flux, rendant les locaux trop exigus.

- Accueil et organisation : Absence d'espace d'accueil, de vestiaires et de hub central pour les activités interdisciplinaires.
- Ateliers et espaces de travail : Salles souvent petites, sans lumière naturelle ni thématisation, et dispersées dans le bâtiment.
- Circulation et interactions: L'absence d'un espace centralisé complique l'orientation des publics, malgré un système de réservation en ligne et un balisage par couleurs. Les échanges interdisciplinaires restent très limités.
- Parcours pédagogique: L'organisation actuelle impose des ateliers indépendants, sans articulation thématique ni continuité pédagogique, ce qui empêche une approche transversale des grands enjeux scientifiques contemporains.



1er étage du bâtiment Sciences II

présentée par Li



#### 2. LE PROJET



#### 2.1 Travaux d'aménagement prévus

La conception du bâtiment respecte les exigences du label MINERGIE. Les travaux d'aménagement prévus incluent notamment :

- Une nouvelle dalle de 266 m2 sera créée au 3ème étage pour optimiser le volume et répondre aux besoins du programme.
- Adaptation de la ventilation pour les nouveaux locaux.
- · Mise à niveau du réseau électrique.
- · Réfection des installations sanitaires et agencement de la cuisine.
- · Fabrication de menuiseries en bois (portes, armoires).
- Pose de revêtements de sol, de parois et adaptation des faux planchers.

08/09/2025 - Page 9

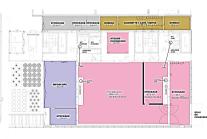
présentée par LH



#### 2. LE PROJET

#### 2.1 Plans





R+1

08/09/2025 - Page 10

PL 13615-A 20/84

présentée par LH







R+2

R+3

08/09/2025 - Page 11

présentée par LH



### 2. LE PROJET



- A. Pôle culturel
- B. Vitrine sur la rue
- C. Thématisation des salles
- D. Création de l'espace interdisciplinaire



nrécentée ner FRF



#### 2.2 A - PÔLE CULTUREL



Le bâtiment Carl-Vogt est situé au cœur d'un quartier regroupant de grandes institutions culturelles genevoises, ce qui favorise les synergies et assure une forte visibilité au sein de la communauté culturelle et scientifique locale, composée d'institutions, d'artistes, de chercheurs, d'étudiants et de visiteurs, tous actifs dans ce quartier dynamique et riche en activités éducatives et culturelles.

08/09/2025 - Page 13

présentée par LH



### 2.2 B - VITRINE SUR LA RUE





Créer un appel visuel qui capte l'attention des passants et stimule la curiosité des scolaires, encourageant ainsi leur engagement et leur participation aux activités proposées.







Photos illustratives

PL 13615-A 22/84

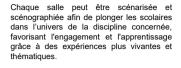
nrécentée nar I H



#### 2.2 C - THÉMATISATION DES SALLES











Db -4- - ill --4--4i --

08/09/2025 - Page 15

présentée par LH



# 2.2 D - CRÉATION DE L'ESPACE INTERDISCIPLINAIRE





Ce lieu de rencontre et d'échanges met en exergue des thématiques universelles par le prisme des sciences, grâce à une atmosphère et des manipes spécialement conçues pour éveiller la curiosité des scolaires et faciliter leur compréhension.





Photos illustratives

précentée par I H



#### 3. PLANIFICATION FINANCIÈRE

Le financement d'investissement du projet d'un montant total de 41'000'000.-TTC, est assuré par les contributions suivantes :



- Subvention d'investissement du canton de Genève à l'Université de Genève, pour un montant de 35'000'000.- TTC pour l'acquisition de l'immeuble.
- Subvention d'investissement du canton de Genève à l'Université de Genève, pour un montant de 6'000'000.- TTC pour les travaux d'aménagement.

08/09/2025 - Page 17

présentée par LH



# 4. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA SUBVENTION DE L'ETAT DE GENÈVE

Le Canton de Genève participera à l'achat et aux travaux d'aménagement de l'immeuble sis boulevard Carl-Vogt 64 à Genève avec une subvention d'investissement à l'Université de Genève pour un montant de 41'000'000.-TTC.



- Le versement des 35 mios de francs en lien avec l'achat du bâtiment sera effectué selon les termes du contrat d'achat à venir.
- Le montant des travaux, estimé à 6 millions de francs, est confirmé par le préavis technico-économique. Les tranches de paiement seront définies en fonction de l'avancement du chantier et ne seront libérées que pour des travaux effectivement réalisés. Le 80% du financement sera versé par le Canton pendant la durée du chantier, soit plus concrètement après visite du chantier et vérification des décomptes financiers par l'office cantonal des bâtiments (OCBA). Le solde sera versé lors du décompte final.

PL 13615-A 24/84

présentée par I H



### 5. PLANNING INTENTIONNEL



- La promesse de vente et d'achat prévoit que la vente interviendra au plus tôt à partir du 1er juin 2025 et au plus tard le 31 octobre 2026.
- Les travaux d'aménagement sont estimés à une durée de six mois et le début des travaux interviendra après le départ de la RTS.

08/09/2025 - Page 19

#### MERCI POUR VOTRE ATTENTION



#### ANNEXE 2

103838-vmo 13.10.2021/bb

01.03.2022/bb

17.05.2022/vmo 03.06.2022/vmo

21.03.2022/bb

06.04.2022/bb

19.04.2022/vmo

### DIVISION DE DROIT DE SUPERFICIE (DDP 4359) ET CONSTITUTION DE SERVITUDES

par la Société suisse de radiodiffusion et télévision

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et les treize et vingt-neuf juin

Par devant Maître Loïc Sauvin, notaire à Genève, soussigné; substituant Maître Corine Rosset, également notaire à Genève ;

#### COMPARAISSENT

- Monsieur Gilles Marchand, directeur général de la Société suisse de radiodiffusion et télévision,
- et Monsieur Pascal Crittin, directeur de la RTS Radio Télévision suisse,

agissant au nom et pour le compte de la Société Suisse de radiodiffusion et télévision (Schweizerische Radiound Fernsehgesellschaft) Società svizzera di radiotelevisone) (Societad svizra da radio e televisiun), association ayant son Berne, Giacomettistrasse 1, IDE: siège à 102.978.667, inscrite au Registre du commerce et publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce;

en vertu d'une procuration annexée à l'acte (annexe no 1):

ci-après dénommée : la SSR;

lesquels déclarent ce qui suit :

Un GU

### **EXPOSE PREALABLE**

La SSR est inscrite au Registre foncier comme propriétaire du droit de superficie distinct et permanent (DDP) cadastré au Registre foncier sous <u>DDP 4359</u> de Genève, Plainpalais, d'une surface de 13752 m². Ce droit de superficie, échéant le 31.12.2070, a été inscrit le 12 mai 2021 sous P.j. 4787 (RS 88370), et grève en partie la parcelle 4268, propriété de l'Etat de Genève d'une surface de 21464 m².

En outre, il est précisé que la parcelle 4268 de Genève, Plainpalais n'est pas inscrite au cadastre des sites pollués, selon extrait ci-annexé (annexe n° 2).

### **DIVISION DU DDP 4359**

En exécution du dossier de mutation n° 38/2021 de Genève, Plainpalais (annexe n° 3), il est décidé de diviser le DDP 4359 pour former les deux nouveaux droits de superficie suivants aux mêmes clauses et conditions que le DDP 4359 :

### Commune de Genève, Plainpalais (24)

#### DDP 4393,

- « rue de l'Ecole-de-Médecine 18bis »
- « quai Ernest-Ansermet 20 »
- « rue des Bains 10 »
- d'une surface totale de

12675 m2

Nv. h.Gy

27/84

1077 m2

et comportant les bâtiments :

Nº C693 garage

Nº C712 bâtiment

Nº C732 bâtiment

Nº C733 bâtiment souterrain

Nº C774 atelier

Nº 1415 équipement collectif

Nº 1416 bâtiment souterrain

et partie N° 1804 garage privé souterrain

et partie N° C711 bâtiment

#### DDP 4394,

« boulevard Carl-Vogt 64-66 »

d'une surface totale de

et comportant les bâtiments :

Nº 1803 bâtiment d'activités

et partie N° C711 bâtiment

et partie Nº 1773 bâtiment d'activités

et partie Nº 1804 garage privé souterrain

or partie it foot garage prive to account

ces deux nouveaux DDP sont inscrits au nom de la SSR;

il est précisé ici que le DDP 4394 fait l'objet d'une promesse de vente et d'achat au profit de l'Université de Genève signée simultanément aux présentes ; de plus, un acte de modification des clauses du contrat de superficie sera signé entre cette dernière et l'Etat de Genève après la vente résultant de ladite promesse.

7

NV. C. GM

### AJUSTEMENT DES DROITS IMMOBILIERS

Les comparants procèdent aux dégrèvements, extensions et renonciations nécessaires pour reporter comme suit les droits immobiliers concernant ces droits de superficie :

### Gages

Le DDP 4359 ne fait l'objet au Registre foncier d'aucune inscription hypothécaire quelconque.

#### **Annotations**

- L'annotation de préemption en faveur de l'Université de Genève, jusqu'au 26.08.2038, grevant le DDP 4359 (assiette limitée au périmètre de l'ancien DDP 4256 voir P.j. 10745/2013), inscrite sous P.j. 4787 du 12 mai 2021, est reportée uniquement sur le DDP 4394, le DDP 4393 n'étant pas concerné par l'assiette de l'ancien DDP 4256, ce qui est accepté par l'Université de Genève selon consentement ci-annexé (annexe n° 4).
- L'annotation des conditions spéciales du droit de retour à l'échéance grevant le DDP 4359, inscrite sous P.j. 4787 du 12 mai 2021, est reportée sur les DDP 4393 et DDP 4394.
- L'annotation de modification du droit de préemption légal du superficiaire grevant le DDP 4359, inscrite sous P.j. 4787 du 12 mai 2021, est reportée sur les DDP 4393 et DDP 4394.

### Servitudes et charges foncières

La servitude de superficie, inscrite sous
 P.j. 4787 du 12 mai 2021, sera dorénavant au bénéfice des deux

NUR. GU

nouveaux DDP 4393 et DDP 4394 ; en conséquence, le numéro DDP 4359 est radié au vu de ce qui précède.

- La servitude d'usage de locaux (poste de transformation) en faveur des Services industriels de Genève prise en CHARGE sur le DDP 4359, inscrite sous P.j. 4787 du 12 mai 2021 (RS 22125), est reportée en charge sur le DDP 4393, le DDP 4394 en étant dégrevé en application des articles 976 ou 743 du code civil.
- La servitude de superficie (fosses d'accès) en faveur des Services industriels de Genève prise en CHARGE sur le DDP 4359, inscrite sous P.j. 4787 du 12 mai 2021 (RS 22126), est reportée en charge sur le DDP 4393, le DDP 4394 en étant dégrevé en application des articles 976 ou 743 du code civil.
- La servitude de canalisations (électricité) en faveur des Services industriels de Genève prise en CHARGE sur le DDP 4359, inscrite sous P.j. 4787 du 12 mai 2021 (RS 22127), est reportée en charge sur le DDP 4393, le DDP 4394 en étant dégrevé en application des articles 976 ou 743 du code civil.
- La servitude de passage public à pied en faveur de la Ville de Genève prise en CHARGE sur le DDP 4359, inscrite sous P.j. 4787 du 12 mai 2021 (RS 84677), est reportée en charge sur le DDP 4394, le DDP 4393 en étant dégrevé en application des articles 976 ou 743 du code civil.
- La servitude de passage à véhicules (2ème sous-sol) prise en DROIT au profit du DDP 4359, inscrite sous P.j. 4787 du

9

NV. a. GM

12 mai 2021 (RS 87472), est reportée en droit au profit du DDP 4394 ; le DDP 4393 y renonçant.

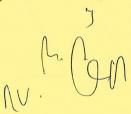
- La servitude de passage à véhicules (1er sous-sol) prise en DROIT au profit du DDP 4359, inscrite sous P.j. 4787 du 12 mai 2021 (RS 87473), est reportée en droit au profit du DDP 4394; le DDP 4393 y renonçant.
- La servitude de passage à véhicules au niveau du rezde-chaussée prise en DROIT au profit du DDP 4359, inscrite sous P.j. 4787 du 12 mai 2021 (RS 87474), est reportée en droit au profit du DDP 4394; le DDP 4393 y renonçant.
- La servitude de passage à pied et véhicules (rez-dechaussée) prise en DROIT au profit du DDP 4359, inscrite sous P.j. 4787 du 12 mai 2021 (RS 87475), est reportée en droit au profit du DDP 4394; le DDP 4393 y renonçant.
- La servitude de passage à pied et véhicules (rez-dechaussée) prise en DROIT au profit du DDP 4359 (en charge sur le DDP 4259 propriété de l'Université de Genève ci-après intervenante), inscrite sous P.j. 4787 du 12 mai 2021 (RS 87476), est reportée en droit au profit des DDP 4394 et DDP 4393.
- La servitude de passage à pied et à cycles prise en DROIT au profit du DDP 4359, inscrite sous P.j. 4787 du 12 mai 2021 (RS 88371), est reportée en droit au profit du DDP 4393, le DDP 4394 y renonçant.
- La servitude de passage pour véhicules d'intervention prise en DROIT au profit du DDP 4359, inscrite sous P.j. 4787 du



NV. A. GN

12 mai 2021 (RS 88372), est reportée en droit au profit du DDP 4393, le DDP 4394 y renonçant.

- La servitude de passage à pied et véhicules prise en DROIT et en CHARGE au profit et sur le DDP 4359, inscrite sous P.j. 4787 du 12 mai 2021 (RS 88373), est reportée en droit et en charge au profit et sur le DDP 4393, le DDP 4394 en étant dégrevé en application des articles 976 ou 743 du code civil et renonce au bénéfice de cette servitude.
- La servitude d'usage de place de stationnement prise en DROIT au profit du DDP 4359, inscrite sous P.j. 4787 du 12 mai 2021 (RS 88374), est reportée en droit au profit du DDP 4393, le DDP 4394 renonce au bénéfice de cette servitude.
- La servitude de passage à pied et véhicules prise en DROIT au profit du DDP 4359, inscrite sous P.j. 4787 du 12 mai 2021 (RS 88375), est reportée en droit au profit du DDP 4393 et DDP 4394.
- La servitude d'usage de cour prise en DROIT au profit du DDP 4359, inscrite sous P.j. 4787 du 12 mai 2021 (RS 88376), est reportée en droit au profit du DDP 4393; le DDP 4394 y renoncant.
- La servitude de passage à pied (issue de secours) prise en DROIT au profit du DDP 4359 (en charge sur le DDP 4360), inscrite sous P.j. 4787 le 12 mai 2021, est reportée en droit au profit du DDP 4393; le DDP 4394 y renonçant.
- La servitude de passage à pied (issue de secours) prise en CHARGE sur le DDP 4359 (au profit du DDP 4360), inscrite



sous P.j. 4787 le 12 mai 2021, est reportée en charge sur le DDP 4393 ; le DDP 4394 en étant dégrevé en application des articles 976 ou 743 du code civil.

- La servitude de canalisation « fibre optique » prise en DROIT au profit du DDP 4359 (en charge sur le DDP 4360), inscrite sous P.j. 4787 le 12 mai 2021, est reportée en droit au profit du DDP 4393; le DDP 4394 y renonçant.
- La servitude de jour et vue droite prise en CHARGE sur le DDP 4359 (au profit du DDP 4360), inscrite sous P.j. 4787 le 12 mai 2021, est reportée en charge sur le DDP 4393; le DDP 4394 en étant dégrevé en application des articles 976 ou 743 du code civil.

### CONSTITUTION DE SERVITUDES

Les comparants constituent :

# Plan no 1 (rez-de-chaussée)

### Passage à pied

#### Contenu

- SUR le DDP 4394 (fonds servant);
- AU PROFIT du DDP 4393 (fonds dominant);

une servitude de passage à pied, qui s'exerce sur l'assiette de couleur bleue au plan de servitudes no 1 ci-joint (annexe  $n^{\circ}$  5).

nv. M. GM

Le passage accordé n'est pas exclusif et s'exercera conjointement avec les ayants droit du fonds servant.

### Frais d'entretien

Les frais d'entretien et de réparation de ce passage sont solidairement à la charge des fonds dominant et servant.

# Plan no 1 (rez-de-chaussée)

# Passage à pied et à véhicules

#### Contenu

- SUR le DDP 4394 (fonds servant);
- AU PROFIT du DDP 4393 (fonds dominant);

une servitude de passage à pied et à véhicules, qui s'exerce sur l'assiette de couleur beige au plan de servitudes no 1 susvisé.

Le passage accordé n'est pas exclusif et s'exercera conjointement avec les ayants droit du fonds servant.

### Frais d'entretien

Les frais d'entretien et de réparation de ce passage usage sont solidairement à la charge des fonds dominant et servant.

# Plan no 2 (2ème sous-sol)

# Passage à pied

(accès installations techniques au 2ème sous-sol)

#### Contenu

SUR le DDP 4394 (fonds servant);

NV. M. GM

34/84

#### - AU PROFIT du DDP 4393 (fonds dominant);

une servitude de passage à pied, qui s'exerce sur l'assiette de couleur rose au plan de servitudes no 2 ci-joint (annexe n° 6).

Le passage accordé n'est pas exclusif et s'exercera conjointement avec les ayants droit du fonds servant.

#### Frais d'entretien

Les frais d'entretien et de réparation de ce passage sont solidairement à la charge des fonds dominant et servant.

# Plan no 3 (1er sous-sol)

### Usage chaufferie

# Contenu

- SUR le DDP 4393 (fonds servant);
- AU PROFIT du DDP 4394 (fonds dominant);

une servitude d'usage de chaufferie, qui s'exerce sur l'assiette de couleur beige au plan de servitudes no 3 ci-joint (annexe  $n^{\circ}$  7).

L'usage accordé n'est pas exclusif et s'exercera conjointement avec les ayants droit du fonds servant.

### Frais d'entretien

Les frais d'entretien et de réparation courants de cette chaufferie sont répartis entre les fonds dominant et servant au prorata de leur consommation respective d'énergie.

Les parties conviennent d'ores et déjà, qu'en cas d'éventuel remplacement obligatoire de la chaudière, ce remplacement devra

J

Av. Gy

faire l'objet d'une discussion entre elles concernant la répartition des frais.

#### Conditions d'exercices de la servitude

Cette servitude s'exercera tant que la SSR demeure propriétaire des DDP 4393 et DDP 4394, et même après l'acquisition, par l'Université de Genève, du DDP 4394; mais, dans ce dernier cas, uniquement jusqu'à ce que le chauffage à distance soit disponible à proximité du bâtiment n°1803 sis Boulevard Carl-Vogt. Dans ce dernier cas, l'Université de Genève s'engage à radier cette servitude à ses frais. De même, en cas de vente, en tout temps, par l'Université de Genève, du DDP 4394 à un tiers, l'Université de Genève s'engage à radier cette servitude, à ses frais; le nouvel acquéreur fera son affaire personnelle du chauffage.

# Plan no 3 (1er sous-sol)

# Canalisation pour le chauffage

#### Contenu

- SUR le DDP 4393 (fonds servant);
- AU PROFIT du DDP 4394 (fonds dominant);

une servitude de canalisation pour le chauffage, qui s'exerce sur l'assiette de couleur bleue au plan de servitudes no 3 susvisé.

La canalisation n'est pas exclusive et s'exercera conjointement avec les ayants droit du fonds servant.

4

NV. Co

### Frais d'entretien

Les frais d'entretien et de réparation de cette canalisation sont solidairement à la charge des fonds dominant et servant.

### INTERVENTION

Intervient aux présentes :

Madame Raphaelle Vavassori,

agissant au nom et pour le compte de la République et canton de Genève;

en vertu du règlement du 28 novembre 2007 (B320.03) et de l'arrêté du Conseil d'Etat du 3 février 2021;

ci-dessus et ci-après dénommée : l'Etat de Genève ;

Laquelle, en sa qualité, après avoir pris connaissance de l'acte, déclare en approuver la teneur sans réserve, s'agissant de la division du DDP.

### **FRAIS**

Les droits, émoluments, frais et honoraires de l'acte, y compris les frais de géomètre, sont à charge de la SSR.

### DECLARATION POUR LE FISC

La SSR bénéficie de l'exonération des émoluments du Registre foncier conformément aux dispositions réglementaires applicables.

NVA. CM

#### **ZONE**

Le DDP 4359 de Genève, Plainpalais est situé en 2ème zone.

#### CAPACITE

La SSR atteste ne pas être en faillite ni faire l'objet d'une mesure prise en raison d'une carence dans son organisation.

#### REGISTRE FONCIER

Le Registre foncier de Genève est requis d'inscrire les stipulations de l'acte, à savoir :

- division de DDP.
- aiustement des droits immobiliers,
- et constitution de servitudes.

Les parties mandatent conjointement le notaire pour apporter les compléments et/ou ajustements que pourraient exiger les pouvoirs publics, tant dans l'acte que dans ses annexes, afin de permettre l'inscription des présentes au Registre foncier.

### **ELECTION DE FOR**

Tout différend qui pourrait surgir entre les parties à propos de la conclusion, de l'interprétation ou de l'exécution de l'acte relève de la compétence exclusive des tribunaux du canton de Genève.

Nu. M. GN

#### DONT ACTE

Fait et passé à Carouge (Genève), en l'Etude du notaire, Place d'Armes 20 et à Genève, en les locaux du Département compétent de l'Etat de Genève.

Et, après lecture faite, les comparants et l'intervenant, puis le notaire, signent l'acte, en approuvant la radiation de zéro -mot(s) nul(s).

Société suisse de radiodiffusion et télévision (ppon) :

Etat de Genève :

Le notaire :

### Annexe(s):

- 1. Procuration SSR
- 2. Extrait cadastre des sites pollués
- 3. dossier de mutation nº 38/2021
- 4. consentement de l'Université de Genève
- 5. à 7. Plans de servitudes nos 1 à 3



TATSAH MERENJAKAN PAR DADA BERMATAN JUREN HI Vol. N 2022 / 10871

REÇU le 13 JUIN 2022

#### **PROCURATION**

La Société suisse de radiodiffusion et télévision (Schweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft) (Società svizzera di radiotelevisone) (Societad svizra da radio e televisiun), association ayant son siège à Berne, Giacomettistrasse 1, IDE: CHE-102.978.667, inscrite au Registre du commerce et publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce (ci-après: "le mandant"); propriétaire du DDP 4359 de Genève-Plainpalais;

Représentée par :

- Monsieur Beat Grossenbacher, Directeur des Finances SSR, et
- et Monsieur Walter Bachmann, Secrétaire général SSR,

Engageant valablement ladite association, par leur signature collective à deux ;

Désigne comme mandataire :

Monsieur Pascal Crittin, Directeur de la RTS Radio Télévision Suisse ;

A qui le mandant donne pouvoir de, pour lui et en son nom, agissant de concert avec **Monsieur Gilles Marchand**, Directeur général de la Société suisse de radiodiffusion et télévision. :

1°/ Se référant au dossier de mutation no 38/2021 et aux plans de servitudes nos 1 à 3 établis par le bureau de géomètres Haller Wasser, signer l'acte portant « Division de droit de superficie (DDP 4359) et constitution de servitudes par la Société suisse de radiodiffusion et télévision » aux clauses et conditions que le mandataire jugera convenables ;

2º/ Céder et/ou promettre de céder la propriété du DDP 4394 de la commune de Genève-Plainpalais (issu de la division du DDP 4359 de la même commune), aux termes d'un acte portant « promesse de vente et d'achat avec droit d'emption entre la Société suisse de radiodiffusion et télévision et l'Université de Genève » aux prix, clauses et conditions que le mandataire jugera convenables.

A cet effet, le mandataire pourra passer et signer tout acte et pièce, substituer, constituer, modifier et/ou radier tout gage, servitude, hypothèque légale et/ou dette, céder le rang de tout droit y compris de tout usufruit, faire toute déclaration et réquisition, notamment au Registre foncier, et en général entreprendre toute démarche utile ou nécessaire, même ici non spécialement prévue.

Le droit suisse est seul applicable au présent mandat. Tout différend qui pourrait surgir à propos de la conclusion, de l'interprétation ou de l'exécution du présent mandat relève de la compétence exclusive des tribunaux du canton de Genève (Suisse).

A Berne, le 7 avril 2022

Société suisse de radiodiffusion et télévision :

Beat Grossenbacher

(a. M. a... Walter Bachmann

#### LEGALISATION

Bigna Schwarz, notaire du canton de Berne, avec Etude à Berne, Neuengasse 25, inscrite au registre des notaires du canton de Berne,

#### certifie.

que les signatures qui précèdent ont été apposées au nom de la «Société suisse de radiodiffusion et télévision», avec siège à Berne,

- par Monsieur Beat Grossenbacher, né le 12 décembre 1960, originaire de Hasle b. Burgdorf BE, domicilié à Gossetstrasse 41, 3084 Wabern BE (Suisse);
- par Monsieur Walter Bachmann, né le 21 septembre 1963, originaire de Quarten-Murg SG, domicilié à Weingarten 15, 3257 Ammerzwil BE (Suisse).

Ces derniers sont autorisés à représenter la société par leur signature collective à deux. Ils disposent de leur capacité civile et sont personnellement connus de la notaire.

Authentifié en l'Etude de la notaire à Berne, Neuengasse 25, le vingt-huit avril deux mille vingt-deux.

SCHILL 453-1 25 KANTUS 28 avril 2022

La notaire:

Photocopie certifiée conforme à l'original d'un document comportant & page(s).

Carouge · Genève, le 29 JUIN 2022

41/84 PL 13615-A



#### Extrait du cadastre des sites pollués

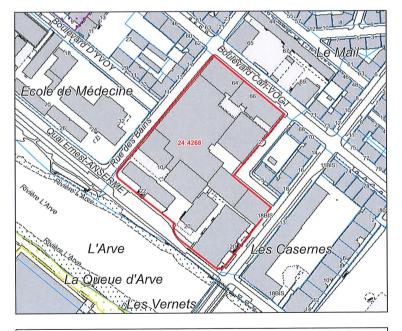
Echelle: 1:2 500 Commune(s): Genève-Plainpalais

Parcelle(s): 24:4268

La ou les parcelle(s) représentée(s) ci-dessous n'est ou ne sont pas inscrite(s), en l'état, dans le cadastre des sites pollués.

Il convient toutefois de préciser qu'une non-inscription dans le cadastre des sites pollués n'équivaut pas à une attestation de non-pollution du site.

Elle signifie qu'aucune information, notamment historique, et selon les critères de l'OFEV en la matière (Etablissement du cadastre des sites pollués, OFEFP, 2001), n'a permis de suspecter une forte probabilité de pollution sur cette (ces) parcelle(s). Elle peut également signifier que des investigations ont été réalisées.



Légende:

Limite(s) parcelle(s)



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE MENSURATION OFFICIELLE

### COPIE ORIGINAL RE

Page 1

### Dossier de mutation no. 38/2021

REQU le 21 MARS 2022

Commune **Ge** 

Genève / Plainpalais

Plan(s)

28

Parcelle(s) 4268, DDP(4359)

### DROITS DISTINCTS ET PERMANENTS DE SUPERFICIE (DDP)

#### Pièces du dossier :

	Acte dressé par : Me VAN BERCHEM
(1)	Réf
(2)	Acte accepté le :
(1)	
	Office de l'Urbanisme (OU)  Emoluments:  Préavis favorable sous condition.
	Voir rapport annexé N°
	Autorisations de construire réservées.
(1)	Genève, le // mars 2022
(1)	
(1)	
	Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature (OCAN)
	Décision de la compétence de la commission foncière agricole
	☐ Décision du annexée☐ Emoluments : Genève, le
	. (2) (1) (1) (1) (1)

L'auteur du dossier :

Dossier N° 4605/51 Etabli le : 9 août 2021 Modifié le : 13 septembre 2021

Modifié le : 5 octobre 2021 Vérifié le : 9 mars 2022 Vérifié le 9 juirs 2022

#### haller wasser

ingénieurs géomètres brevetés membre bureau sia

rue blavignac 10 1227 carouge +41 22 566 01 01 info@haller-wasser.ch

#### Direction de l'Information du Territoire (DIT)

Introduction en base de données effectuée le :

#### **ANCIENS IMMEUBLES**

Mutation : 38/2021

Page 2

Commune : Genève/Plainpalais

Numéros	Surfaces RF m2	Diff m2	Surfaces corrigées m2	Par en	celles divisées surface m2	Observations
DDP(4359)						Assiette DDP modifiée, suppression du numéro, devient (4393), (4394)
			1			
			The second secon			
			AAATAA	-		
Totaux						

Dossier n°4605.51

Signature AMMM .

Page 3

### FORMATION ET ETAT DESCRIPTIF DES NOUVEAUX IMMEUBLES

Mutation: 38 / 2021

-

Corr Objets Numéros Formations/Désignations math. surfaces Observations m2 m2 Plan 28 Immouble 4268 21464 Comprend les DDP (4259), (4360), (4393), (4394) Noms locaux Ecole de Médecine Les Casernes Bâtiment C338 Université 2035 Adresse Rue de l'Ecole-de-Médecine 20 C343 Râtiment Université 962 Adresse Quai Frnest-ANSERMET 22 Bâtiment C621 Commerce 1483 En lien avec le DDP(4360) Adresse Passage de la Radio 2 Bâtiment C693 En lien avec le DDP(4393) Garage 814 Adresse Rue de l'Ecole-de-Médecine 18BIS Bâtiment C711 Autre bât. 20 m2 et plus 5304 En lien avec les DDP(4393), (4394) Bâtiment C712 Autre bât. d'activités 1094 En lien avec le DDP(4393) Bâtiment C732 Autre bât. 20 m2 et plus 836 En lien avec le DDP(4393) Rue des Bains 10 Bâtiment C774 Atelier 975 En lien avec le DDP(4393) Autre équip. collectif Râtiment 1415 ឧกឧ En lien avec le DDP(4393) Quai Frnest-ANSERMET 20 Adresse Bâtiment 1773 Autre bât, d'activités 1236 En lien avec les DDP(4259),(4394) Adresse Boulevard Carl-VOGT 66 Râtiment 1803 Autre bât. d'activités 1015 En lien avec le DDP(4394) Adresse Boulevard Carl-VOGT 64 Autre bât, 20 m2 et plus souterrain (C733) de 1570 m2. En lien avec le DDP(4393) Autre bât. 20 m2 et plus souterrain (1416) de 844 m2. En lien avec le DDP(4393) Garage privé souterrain (1774) de 1415 m2 En lien avec le DDP(4259), (4360) Garage privé souterrain (1804) de 1281 m2 En lien avec le DDP(4393), (4394)

Dossier nº 4605/51

Signature Allah.

Page 4

#### FORMATION ET ETAT DESCRIPTIF DES NOUVEAUX IMMEUBLES

Mutation: 38 / 2021

Commune: Genève/Plainpalais

Objets Numéros Formations/Désignations math. surfaces Observations m2 m2 DDP (4393)12675 Concerne la parcelle 4268 Noms locaux Ecole de Médecine Les Casernes Bâtiment C693 Garage 814 Adresse Rue de l'Ecole-de-Médecine 18BIS Bâtiment C711 Partie autre bât. 20 m2 et plus 5296 modifié surface totale 5304 m2 Bâtiment C712 Autre bât, d'activités 1094 Bâtiment C732 Autre bât, 20 m2 et plus 836 Rue des Bains 10 Bâtiment C774 Atelier 975 Bâtiment 1415 Autre équip. collectif 808 Adresse Quai Ernest-ANSERMET 20 Autre bât. 20 m2 et plus souterrain (C733) de 1570 m2 Autre bât. 20 m2 et plus souterrain (1416) de 844 m2 Partie garage privé souterrain (1804) de 237 m2 surface totale 1281 m2 DDP (4394)1077 Concerne la parcelle 4268 Noms locaux Ecole de Médecine Les Casernes Bâtiment C711 Partie autre bât. 20 m2 et plus 8 modifié surface totale 5304 m2

Corr.

Dossier nº 4605/51

Bâtiment

Adresse Bâtiment

Adresse

1773

1803

Partie autre bât, d'activités

Boulevard Carl-VOGT 66

Boulevard Carl-VOGT 64

Autre bât, d'activités

Signature

modifié surface totale 1236 m2

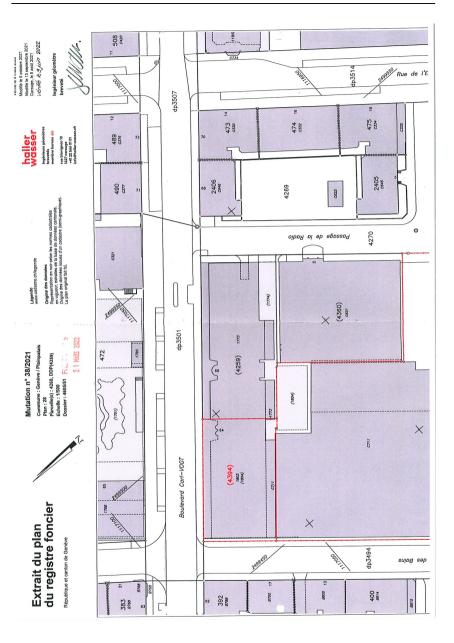
Partie garage privé souterrain (1804) de 1043 m2 surface totale 1281 m2

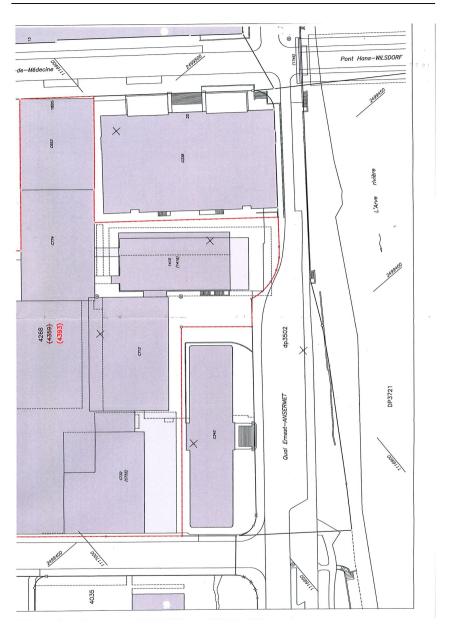
1

1015

Xullus.

PL 13615-A 46/84





PL 13615-A 48/84

> 103838-vmo 08.03.2022/bb



#### CONSENTEMENT

L'Université de entreprise de droit public Genève. ayant son siège à Genève, rue Général-Dufour 24, no IDE: CHE-114-927-636:

lci représentée par :

Monsieur Yves Flückiger

l'Université de Genève est bénéficiaire de l'annotation de préemption jusqu'au 26.08.2038, grevant le DDP 4359 de Genève, Plainpalais (assiette limitée au périmètre de l'ancien DDP 4256 – voir P.i. 10745/2013), inscrite sous P.j. 4787 du 12 mai 2021;

dans le cadre de l'acte « division de droit de superficie (DDP 4359) et constitution de servitudes par la Société suisse de radiodiffusion et télévision » et conformément au dossier de mutation no 38/2021 de Genève, Plainpalais, établi par le bureau de géomètres Haller Wasser;

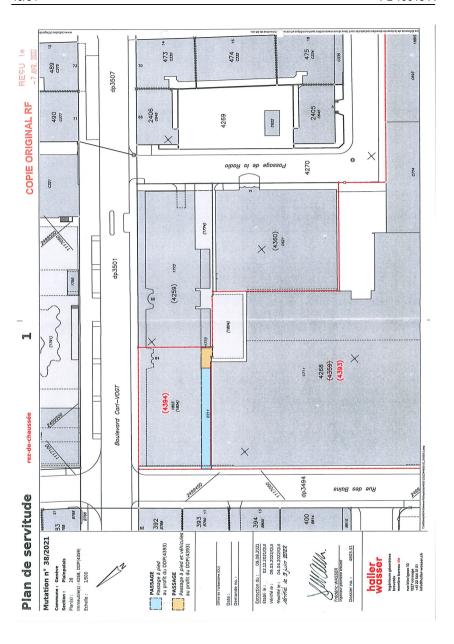
déclare, en sa qualité, expressément consentir à ce que cette annotation soit reportée uniquement sur le nouveau DDP 4394, le nouveau DDP 4393 n'étant pas concerné par l'assiette de l'ancien DDP 4256.

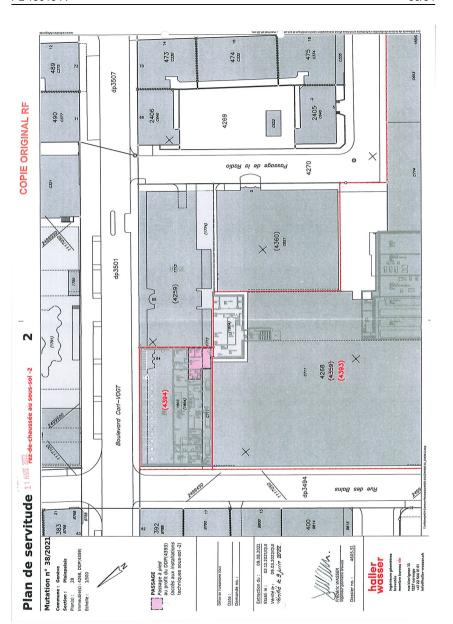
Les soussignés mandatent l'Etude des Notaires à Carouge, aux fins de requérir auprès du Registre foncier les stipulations ci-dessus.

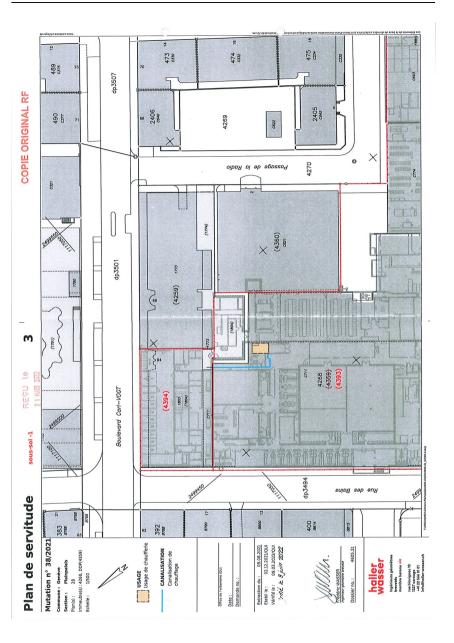
Université de Genève :

Vu pour légalisation de la signature apposée cidessus par Monsieur Yves Flückiger, lequel engage valablement, en vertu de l'article 28 alinéa 2 de la Loi sur l'Université du 13 juin 2008, l'Université de Genève sise à Genève. Genève, le

29 juin 2022/vmo







Page 1 sur 33

ANNEXE 3

# wüestpartner

Boulevard Carl-VOGT 64 Immeuble commercial 1205 Genève

Suisse

## CHF 38'880'000 Valeur de marché

Hervé Froidevaux, Wüest Partner Julien Tobler, Wüest Partner Julien Tobler, Wüest Partner Université de Genève 119330 03.09.2020 01.09.2020 Date de l'évaluation





Wüest Dimensions - Business intelligence by Wüest Partner

# **Wüest**partner

Pondération

Macro-situation Micro-situation

## Caractéristiques de l'objet

Matrice de marché

Boulevard Carl-VOGT 64 1205 Genève Suisse Immeuble commercial

Э	b <b>åtilsu</b> ( esievuer	U	Ona	Loyers
The state of the s			DE RADIODIFFU SION ET TELEVISION	





Profil de quelité	)
-------------------	---

41

4.0 4.0

Facilité àlouer

.égende: 1 = note la plus marvaise, 5 = melleure note

Risque sur les revenus Facilité àvendre

4.2 4.5

Utilisation Standard État

Type d'utilisation				Loyeractuel					Loyer du marché	_		
Type	Nb	Ē	Part	Prévis.am. [CHF]	Vacant	Effectif ann. ICHF	Prévis./m²	Quantile	Prévis. ann. [CHF]	Prévis./m²	Quantile	Vacant
Bureau	8	4'071	%16	1.628'200	100.0%	0	400	57%	1'628'200	400	9/0/2	3.0%
Usage spécial avec surface	2	264	9%9	93'450	100.0%	0	355		93'450	355		3.0%
Parking intérieur	20		4%	67.200	100.0%	0			67.200			3.0%
Total	9	4'334	100%	1.788'850	100.0%	0	397		1.788'850	397		3.0%

0.0%

0.0%



Rendements	

	Valeur actuelle	faleur actuelle Annuité (P1-Exit)	Œ		Innuité (Exit)		% prévis.	6	% prévis.		NA%	%	M		Rendement
							(P1-Exit)	-	Exit)		(P1-Exit)	Œ	xit)		
	[CHF]	[CHF]	[CHF/m²]	Ġ	[CHF/m²]	÷	[%]	ċ	[%]	ċ	[%]	÷	[%]	ċ	[%]
Revenu brut prévision		1.788850	413		413				100.0%		9.8%		5.9%		4.60%
Rev. loc. théoriques		1788850	413		413		100.0%		100.0%		5.9%		5.9%		4.60%
Manques à gagner		78117	18		12		4.49		3.0%		0.3%		0.2%		0.20%
Revenu brut actuel		1710733	395		400		95.6	و	97.0%		9.6%		5.7%		4.40%
Coûts d'exploitation		162158	37	95%	37	92%	9.1%	74%	8.9%	73%	0.5%	%69	0.5%	%29	0.42%
Coûts d'entretien		55.000	13	909	13	9,09	3.1%	43%	3.1%	43%	0.2%	38%	0.2%	38%	0.14%
Coûts de remise en état		187105	43	7.4%	45	76%	10.5%	46%	10.9%	49%	%9.0		0.6%		0.48%
Rente du droit de sup		200000	46		46		11.29		11.2%		0.7%		0.7%		0.51%
Coûts totaux	21'162'531 604'263	604'263	3 139		141		33.8%		34.1%		2.0%		2.0%		1.55%
Revenu net total		1,106,471	255		260				62.9%		3.6%		3.7%		2.85%





	ļ
.136618	

			119330	SOCIETE SUISSE DE RADIODIFFUSION ET TE	Droit de superficie	2015		Université de Genève	Marco Girani	Marco.Girani@unige.ch	Hervé Froidevaux	herve.froidevaux@wuestpartner.com	Julien Tobler	julien.tobler@wuestpartner.com	
1205 Genève Suisse	WGSB4: 46.197416 / 6.136618	Unité immobilière	Numéro de référence	Propriétaire	Forme de propriété	Année de construction	Dernières rénovations	Mandant	Contact		Chef de projet		Évaluateur		

/aleur de marché (VM)	胀	CHF CHF/m²SL
Valeur de marché	38.880.000	8.971
Rénovation années 1 à 10	1'424'675	329
nflation		0.50%
Taux d'escompte réel/nominal	2.90%	3.41%
Faux net de capitalisation - Sortie		2.90%
Annuité rendement net/brut	2.85%	4.60%
Rendement brut (prévisionnel/effectif)	4.60%	0.00%
RI5/TRI10	2.90%	2.90%
Rendement initial net (P.1.) avant/après capex	0.93%	-2.74%
Annuité rendement net (P1-10) avant/anrès	3 12%	2.70%

Wüest Dimensions - Business intelligence by Wüest Partner

Créé par Wüest Partner, 17.09.2020

Page 2 sur 33

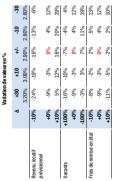
# Wüest Dimensions - Business intelligence by Wüest Partner

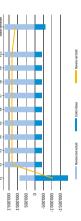
## Résumé 2

Résultats

		Périodes   Cashflows réels	els									
		-	2	8	4	S	9	7	80	6	10	Valeurterminale
Revenus	Ann.	01.09.2020	01.09.2021	01.09.2022	01.09.2023	01.09.2024	01.09.2025	01.09.2026	01.09.2027	01.09.2028	01.09.2029	01.09.2030
Revenu brut prévisionnel	100.0%	1.788'850	1,788'850	1.788'850	1.788850	1.788850	1.788850	1.788850	1.788'850	1,788'850	1.788'850	1.788'850
Rev. loc. théoriques	100.0%	1.788'850	1.788'850	1.788'850	1788850	1788850	1.788850	1.788850	1.788'850	1.788'850	1.788'850	1.788'850
Manques à gagner	4.4%	921.258	53.666	53,666	53,666	53,666	53665	53666	53,665	23,666	53'666	53666
Revenu brut actuel	95.6%	867.592	1.735.185	1.735'185	1735'184	1735'184	1.735'185	1735184	1.735'185	1.735'184	1.735184	1735185
Coûts												
Coûts d'exploitation	9.1%	251'565	159'565	159'565	159'565	159565	159565	159565	159'565	159'565	159'565	159'565
Coûts d'entretien	3.1%	22,000	22,000	22,000	22,000	22,000	22000	22000	22,000	22,000	22,000	22000
Coûts de remise en état	10.5%	1'424'675	0	0	0	0	0	0	0	0	0	195'584
Rente du droit de superficie (coûts)	11.2%	200.000	200.000	200,000	200000	200000	200,000	200000	200.000	200.000	200,000	200.000
Coûts totaux	33.8%	1,931,240	414,565	414,565	414,565	414'565	414'565	414'565	414'565	414'565	414'565	610,120
Revenu net total	61.9%	-1'063'648	1.320.619	1.320.619	1.320.619	1.320.619	1,320,619	1,320,619	1,320,619	1.320.619	1.320,619	1,125,035
Valeur de marché au		38'880'841	41.086'757	40'933'177	40'775'143	40'612'526	40'445'194	40'273'008	40,095,829	39'913'512	39'725'908	39'532'863
Rendement brut p.a.		4.60%	4.35%	4.37%	4.39%	4.40%	4.42%	4.44%	4.46%	4.48%	4.50%	4.53%
Rendement net après remise en état p.a.	3.	-2.74%	3.21%	3.23%	3.24%	3.25%	3.27%	3.28%	3.29%	3.31%	3.32%	2.85%
Rendement in direct p.a.		5.67%	-0.37%	-0.39%	-0.40%	-0.41%	-0.43%	-0.44%	-0.49%	-0.47%	-0.49%	
Rendement global p.a.		2.94%	2.84%	2.84%	2.84%	2.84%	2.84%	2.84%	2.84%	2.84%	2.84%	
						l						

## Analyse de sensibilité





Créé par Wüest Partner, 17.09.2020

Créé par Wüest Partner, 17.09.2020

Page 4 sur 33

## Table des matières

Wüest Dimensions - Business intelligence by Wüest Partner

Titre/Page de garde	1
Résumé	2
Résumé 2	3
Table des matières	4
Description	2
Données de l'objet (terrain, bâtiment)	6
Utilisations	10
Résumé utilisation locative (logements/places de parc)	11
État locatif	12
Valeur à neuf de l'immeuble	13
Perspective décompte	14
Analyse de sensibilité	15
Profil de qualité	16
Documentation photographique	18
Cartes (macro et micro-situation)	22
Plans	23
Contexte	29
Annexes/Documents	30
Glossaire	31

### Mandat

Description

Jans le cadre d'un éventuel achat du bâtiment N° 1804 (et 1803, sous-so) sis au Boulevard Carl-Vogt 64, Université de Genève soutraite connaître la valeur de marché actuelle en l'état du bâtiment qui est d'ailleurs condrou au bâtiment sis au Boulevard Carl-Vogt 66, propriété de l'Université de Genève.

es deux bâtiments ont été érigés par la RTS en 2015 et forment un tout.

Le bâtiment Boulevard Carl -Vogt 64 (objet de cette évaluation) est actuellement occupé par la RTS, département gestors, il «Sigit de l'avenible des buenas», sublos, sigiés, (depôte retabebions des spors, il est actuellement diebna sous la forme d'un DDP 1"-2"/2", comme l'ensemble du site de la RTS.

es hypothèses suivantes ont été prises dans le cadre de cette évaluation :

Le DDP W 4271 sera morcelé et fear l'objet d'un nouveau DDP à négocier avec le superficiant (Etat de Genève). La nouvelle superficie du DDP est d'environ 1340 m2 de terraint trenant compte du bithinent IV 1804 d'arriace au soil d'environ 1'010 m2) et d'une cour intérierue d'environ 330 m2. L'évaluation part de l'hypothèse que la rente sea revisées, elle est estime à environ CHF 150, /m2 p.a., soil environ CHF 200'000, -année. Cette estimation de la rente correspond à environ 2.5% du prix des terrains à bâtir au centre de Genève pour des controles de bureaux. Elle représente adellement près de la course de bureaux et la représente adellement près de la controles controles cours des controles de bureaux et la représente adellement près de la controles controles controles controles de bureaux.

Le bâtiment est évalué en l'état, néamoins au vu de son utilisation actuelle spécifique (studio des sports au set étage d'une hauteur de 3 étages), des amériagements/hansformations (non pris en compte dans cette setation) pourraient étre à prévor affind de convertir cet espace. Selon discussion avec le mandrait, les surfaces referiuses dans cette évaluation sont celles provenant d'un

document vaccasion rate or infiniterin, to a minitera in various because the second secure by protein to uniform the settingt CV2\* etablipar l'Atele or "Architecture 38M3, elles correspondent a des surfaces unies que l'entrée et le patio. Nous faisons abstraction des surfaces de dégagement ainsi que des surfaces d'installations. Plusieurs autres plans ont été consuités et des différences de surfaces non régigeables (environ 5-10%) appeaisseur. Par exemple, seolon les plans is surfaces du studie est de 266 m2 et selon le tableau récapitair d'instraces, le studie est de 243 m2 (hypothèse retenue). Ces différences de surfaces, le studie est de 243 m2 (hypothèse retenue). Ces différences de surfaces general avoir un impact significant sur le vileur de l'immeable.

## Macro-situation

# -acteurs d'emplacement généraux

La commune de Genève (GE) est le centre de la deuxième agglomération suisse (avec env. 500'000 habitants su brab let compte 201'31.8 habitants évolution entre 2014 et 2018; 3.7%). La proportion des personnes à evenu particulièrement level (responsables très qualifiés et responsables qualifiés) dans la commune de Sanève était en 2013 de Junion 11.% (Suisse 1.2%).

ans un périmètre de 10 à 20 minutes en volture autour de Genève vivent respectivement  $308\,000$  et  $49\,7000$  personnes (à titre de comparaison, ville de Zurich: env.  $415\,000$  et  $695\,000$  personnes).

En 2017, le nombre d'emplois (équivalents piein temps) dans le secteur industriel et des services était de 148 432, dant 83.9% dans le secteur des services (Sissex, 75.0%), Depuis 2015, le nombre d'emplois à 3enève a augmenté de 2%, le secteur industriel devant enregistrer une diminution des emplois. La région de 3enève a enregistré entre 2019 et 2020 un sodde négatif de nigration des entreprises, c'est-à-dire que les artreprises venues s'y installer sont mois nombreuses que celles ayant quitté la région.

## Utilisation: bureaux

A Genève, le loyer de l'offre moyen (net) pour les surfaces de bureaux est de CHF 443 par m2 et par amée. Ce oyer est supérieur à le valeur de référence suisse de CHF 155 par m2 et par amée. La ville de Genève compte au total env. 3 60 2000 m3 de surfaces de bureau. Par rapport à la moyenne suisse, es investissements dans la construction de nouveaux bureaux (par rapport à l'effectif) dans la ville de Genève se situent ces déminées amées du milvaeu inférieur à la moyenne.

## **Utilisation:** vente

A Geneive, le loyer de l'offre moyen (net) pour les surfaces de vente est de CHF 422 par m2 et par amée. Ce loyer est supréteur à la seleur de référence suisse de CHF 280 par m2 et par année. Ce loyer est supréteur à la seleur de référence suisse de CHF 280 par m2 et par année. Chaque habitant de la ville Dans la ville de Geneir, il y a environ 66 20 000 22 de surfaces de vente aut total. Chaque habitant de la ville disonse ainsi de 3.3 m² de surfaces de vente, soit minins que la moyenne suisse d. 1. m² par habitant). Par rapport à la moyenne suisse, Les investissements dans la construction de nouvelles surfaces de vente (misse en relation marc Leffectif total des surfaces de vente) dans la viole de surfaces de vente) dans la ville de Genève se situent ces demières a mées à un miveau inférieur à la moyenne.

## Conclusion

Selon le rating d'emplacement et du marché de Witest Partner, Genève figure parmi les communes avec une qualité d'emplacement excellente pour y installer des buracaux (4.3 points) et avec une qualité d'emplacement excellente pour des locaux de vente (4.8 points) set une descellente pour des locaux de vente (4.8 points) set une decellente entre avec une qualité d'emplacement excellente à 5 (commune avec une qualité d'emplacement ableile à 5 (commune avec une qualité d'emplacement avec leure que leure de la commune avec une qualité d'emplacement avec leure que le leure de la commune avec une qualité d'emplacement avec leure que le leure de la commune avec une qualité d'emplacement avec leure que le leure de leure de

## Micro-situation

Sthatrion du bătiment : bătiment dégant et moderne dans le secheur Genève-Pleinpalais, à moins de 300 m de passe de Plainpalais, Ande du bălminette Université de Genève Cart-Vogt et de la tour RTS. A m-chemin entre les bâtiments des Sciences et Uni Mail.

Implantation: bâtiment implanté parallèlement au Boulevard Carl-Vogt à l'angle avec la Rue des Bains.

Créé par Wüest Partner, 17.09.2020



Wüest Dimensions - Business intelligence by Wüest Partner

**mage, perception du cadre :** quartier urbain mixte, constitué principalement d'immeubles d'habitation avec ez-de-chaussée commercial.

Principales commodifés: toutes les commodités (cafés/restaurants, commerces, pharmacie, poste, dancompid dans un apon de 400 m de l'immeuble. Pusieurs sites de l'université de Genève dans un rayon de 400 m, camus RIT. Syn

for in, compassive.

Wissence someres: Parcelle studes en zone de sensbilité au bruit de degré III. Bruit du trafic routier sur la acade code note acades ten du bruit mortier. Nuisances acade code ne compris entre 65 dB(A) le jour et 50 dB(A) la mit is sent le cadaster du bruit noutier. Nuisances capacie en risèen de la resence de nombreux calés/bas/restaurants le long du boulevant Cale\*/Dat.

Accessibilité entraisports publics : l'els bonne. Localisation des arrès : arrês de bus « Genève, Musée d'ethnographe » devant le bâtiment et « Genève, Sainte-Gordide » à 2000 m. Arrès 19 G.« denève. "Jonation « et « Genève, Uni-Mail» à 5000 m.

Desserte: lignes de bus N°2 (Genève, plage - Onex, cité) et N°19 (Verner, village - Onex, cité).

Teste l'Aceleive, Jondton » et « Genève, Unit-Mail » notamment desservis par les lignes de tranways N°14, Aret 17.

Tet 17.

réquences : excellentes (un tramway tous les 5 à 10 min aux heures de pointe, selon les lignes et 1 bus toutes es 8-10 min aux heures de pointe).

# Desserte en transport privé : bonne.

Réseau routier; possibilité de rejoindre plusieurs artères (Qual Ernest Ansemet, Boulevard du Pont d'Avve, Neune Henri-Dunant) dans un rayon de 500 m. Boulevard Carl-Vogt est sens unique, Autoroute A.1 accessible à 7 km, sans passer par le centre-wille de Gerive. Risques importants d'emboutelliège aux heures de pointe. Présence de places de stationmennet sur la vole publique dans le quartier, coperdant stalonnement difficie. Points positifis: situation relativement centrale de l'immeuble (secteur Genève-Platiqualas), proximité de toutes commodifise; proximité es situes de l'université de Genève et RTS (Synergies), très bonne desserte en transports publics, bonne desserte en transports privés.

**Points négatifs :** éventuellement nuisances sonores (notamment en raison de la présence de raiés/hars/restaurants dans le secteur).

## Sâtiment/Aménagements ext.

Adresse: Boulevard Carl-Vogt 64, 1205 Genève.

Parcelle : NY 4208, commune de Genève, superficie totale de 21.464 m.2.

Den 1977, 2 ommune de Genève, superficie totale de 15.398 m.2, après morcellement, la superficie de la parcelle révalue des cult de 15.398 m.2, après morcellement, la superficie de la parcelle révalue des cult de minor. 3.430 m.2.

.a présente évaluation porte sur le bâtiment № 1804 (et 1803 sous-sol) compris dans le DDP № 4271.

Surface au sol du hatiment : 1'010 m2 (actuallement utilisé en tant que bâtiment des sports de la RTS, il abrite notamment les espaces de rédedions, le studio des sports et la régie, les vestiaires, etc.). Autre : environ 30 m2 (cour intérieure).

**Drientation principale des façades :** nord-est (Boulevard Carl-Vogt), nord-ouest (Rue des bains). Le bâtiment est contigu au sud-est avec l'Université de Genève, Boulevard Carl-Vogt 66 et au sud-ouest avec un autre

Extrait du registre foncier - DDP N° 4271: (ensemble des bâtiments)

oâtiment de la RTS.

Senvitudes en droit (1.1); passage à pied, pour tous véhicules, à cycles, usage de cour, usage de places de stationnement à charge de plusieurs parcielles. Senvitudes en charge (5); passage à pied, pour tous véhicules, passage public, canalisations, superficie, usage de locaux (poisse de transformation) en faveur de plusieurs parcelles, des SiG et de la Ville de Genérie.

Ces servitudes sont supposées sans influence sur la valeur de marché.

Amotations : IP gage en faveur d'implenia Entepriss Générale SA et de B. T. Electricité Sârl, Préemption en aveur de l'Universifie de Genève lyaige au 2.06 82.035, Conditions spéciales du droit de retour à l'échience, nodification du droit de préemption légal du superficaire.

Charges foncières : aucune. Mentions : aucune.

Affaires en suspens: aucune jusqu' au 15.05.2016.

Zone et destination: zone 2, La 2e zone est destinée aux grandes maisons affectées à l'habitat, au commerce et aux activités du secteur tendine (gabert mar. 24 nn. Elle comprand pour l'essentiel les quartiers édifiés sur le erritriore des anciennes fortifications et des quartiess nettement un'ains configus.

## DDP N° 4271:

Les principales clauses du droit de superficie signé le 19 décembre 2013 sont les suivantes : But : Constructions et exploitation de bâtiments destinés à son propre usage.

ont, constructions or explanation for boundaries a sort propriet assign.

automatical rescription au registre foncier et jusqu'au 31.12.2070, en cas de prolongation les clauses relatives auxonditions économiques pourront être adaptées.

Besibilité out

Rente du droit de superficie : actuellement aucume rente n'est perçue jusqu'au 3.1.12.2044, dès le 10.10.12.045, le superficiaire versens 5% de la veleur du terrain finée à dires d'experts, eile sera ajustile tous les 10.10.12.045, le superficiaire versens 5% de la veleur du terrain finée à dires d'experts, eile sera ajustile tous les 10.10.12. L'évaluation part en l'hypothèse que la rente sera révisée, eile est estimée à environ CHF 150.7/m2 p.a., soit environ CHF 150.0000, -Jannée, Cette estimation de la rente correspond à environ 2.5% du prix des Bernains soit environ CHF 150.0000, -Jannée, Cette estimation de la rente correspond à environ 2.2% du prix des Bernains oroatifs potentiels.

A l'échéance du terme : A l'exdination du droit de supenficie, les constructions fixes passent en la propriété du supenficiant, en contrepardie, si le supenficiant retuse la prolongation, II versera une indemnté égale à la valeur infinireabue des additients compte lentu de la vétatisé, si le superficiant en soillarien sompte tentu de la vétatisé, si le superficiant en soillarien sompte tentu de la vétatisé, si le superficiant en soillarien son sonometation, il ne

à bâtir au centre de Genève pour des surfaces de bureaux. Elle représente également près de 12% des revenus

Créé par Wüest Partner, 17.09.2020

recevra aucune indemnité.

La présente évaluation admet que le nouveau droit de superficie serait renouvelable ad aeternam, indexé à

Recensement architectural: le bâtiment n'est pas recensé.

https://www.etat.ge.ctv/ . Toutefois, cette non-inscription dans le cadastre des sites pollués n'équivaut pas à une attestation de non-pollution. Elle signifie au'aucune information ne permet de suspecter une pollution du site. La présente évaluation ne tient pas compte des éventuels frais de dépollution et d'assainissement liés à la présence de matériaux dangereux comme l'amiante, les PCB, le radon, qui dépasse le cadre de ce mandat. La parcelle n'est pas inscrite au cadastre cantonal des sites pollués selon le site internet

a rédaction des sports de la RTS. Bâtiment commercial (bureaux), avec 1 entrée principale, 7 étages sur rez-de-Type de bâtiment : bâtiment des sports de la RTS. Il s'agit d'un bâtiment administratif qui abrite l'ensemble de chaussée et 2 niveaux de sous-sol. Deux des quatre facades sont contigües.

1 er étage : Plateau de télévision (studio), régie, dépôts, cafétéria. Du 2ème au 7ème étage : bureau, dépôt, technique. Rez-de-chaussée: entrée, openspace, rédaction. Sous-sol: Parking, locaux techniques.

zénithale), desservant tous les niveaux (sauf sous-sol). L'entrée possède 2 ascenseurs desservant tous les Accès: 2 cages d'escalier centrales disposées parallèlement aux façades principales (lumière naturelle

Nombre de places de parc: 20 places intérieures sur deux niveaux (entrée du parking depuis l'immeuble Boulevard Carl-Vogt 66), 30 places de parc motos. Le bâtiment est implanté en situation d'angle, entre le Boulevard Carl-Vogt et la Rue des Bains, le bâtiment tant contigu, les bureaux sont orientés au nord, à noter que deux patios traversent de haut en bas l'ensemble du bâtiment apportant beaucoup de luminosité.

## Matérialisation/Etat

thermique délimitant un parallélépipède simple évidé pour créer des patios intérieurs sur lesquels s'ouvrent les espaces de travail. Le tout est posé sur un socle qui comporte divers espaces d'accès aux différentes activités Date et état général : nouvelle construction datant de 2015, très bon état général (enveloppe et intérieurs). Type de construction : construction massive en béton armé. Le bâtiment est constitué d'une enveloppe

Appréciation sur l'état général : matériaux en général de bonne qualité, très bon état d'entretien.

acades : isolation extérieure crépie, la facade est entièrement recouverte de parois de verre qui définissent la oiture : très bon état général. Toiture plate, dalle en béton armé recouvert d'une étanchéité souple et recouverte de gravier.

ypologie du bâtiment et protège les espaces de travail des nuisances de la route. Très bon état général.

enêtres : triple vitrage, alu, stores à lamelles, très bon état général.

Sols : en fonction des utilisations, parquet dans les salles de conférence, moquette dans les bureaux, carrelage Murs et plafonds : crépi fin peint en bon état, différentes parois, en bois ou en verre, très bon état général. dans les pièces humides, très bon état général.

Sanitaires et cuisines: modernes, entièrement équipés selon les standards actuels.

Production chaleur : chauffage central du site. Échangeur de chaleur dans le bâtiment (non-visité). le bâtiment Divers techniques: l'ensemble des locaux est doté d'une installation sprinkler, d'une ventilation (conséquente notamment à cause du studio). Le bâtiment possède des exutoires de fumée. Ascenseurs: 2 x Schindler, 2014, 1'600 kg, 21 personnes. pourrait être relié au chauffage à distance.

## Utilisation

La répartition par affectation est la suivante :

- Bureau: 4'070.5 m² (91.0% de l'état locatif actuel)
- Parking intérieur : 20 places de parc intérieures et 30 places motos (3.8% de l'état locatif actuel)
- Utilisation spéciale avec surface: 263.6 m² Patio et entrée du bâtiment (5.2% de l'état locatif actuel)

## Revenus locatifs

L'immeuble est actuellement utilisé en bien propre par la RTS.

Wüest Partner estime les revenus locatifs potentiels à CHF 1'788'850.- p.a. Plus précisément, les revenus locatifs potentiels sont estimés comme suit:

- Bureau en état semi-aménagé: CHF 400.-/m² p.a. (57% quantile des prix de l'offre)
  - Patio: CHF 300.-/m² p.a.
- Parking intérieur: places de parc intérieures CHF 250.-/mois places motos CHF 20.-/mois e taux de vacant structurel à long terme de l'immeuble est estimé à 3.0%.

# Coûts d'exploitation et d'entretien

## Coûts d'exploitation:

Créé par Wüest Partner, 17.09,2020

Page 7 sur 33

- Il a été admis que les frais accessoires sont refacturés aux localaires sous forme d'acompte. De
  entre la propriétaire n'assume qu'une parte des couls de éculoitation à saout les primes d'assurance, les
  honoraires de defante, les impois immofiliers et les autres dépenses.
- L'annuité des coûts d'exploitation est estimée à env. CHF 162'158.-, soit CHF 37.-/m² p.a.

## Coûts d'entretien :

L'annuité des coûts d'entretien est estimée à env. CHF 55'000.-. soit CHF 13.- /m² p.a.

## Rénovations

Aucun travaux de remise en état ne seraient à prévoir ces 10 prochaines années.

A noter qu'actuellement le bâtiment est configuré pour les besoins de la RTS, le studio, les régies et les dépôts qui occupent l'espace du 1 er étage ont par endroit une forte buntaure truilisent l'espace des Sheme et 3ème viveaux. Des amériagements/fransformations pourraient être envisagés, en salle de conférence (aule) par exemple. Il sent également avhisageable de créer les dalies manquantes afin de créer des surfaces supplémentaires aux 2ème et 3ème pireaux. Scérairei on analysé dans le cadre el octile évaluation.

## Profil risque/revenu

L'immeuble présente les points forts et faibles suivants selon l'estimation de Wüest Partner :

## Points forts:

- + situation centrale de l'immeuble (secteur Genève-Plainpalais)
  - proximité de l'ensemble des commodités
- + proximité des sites de l'université de Genève (Synergies)
- + très bonne desserte en transports publics et bonne desserte en transport privé
  - +/- situation quelque peu désaxée par rapport au CEVA

## Points faibles:

- nuisances sonores dues au trafic du Boulevard Carl-Vogt et à la présence de quelques cafés/bars
  - détention en DDP, à morceler et conditions encore à définir
- immeuble configuré selon les besoins spécifiques de la RTS (studio, régle) à transformer
  - incertitude concernant les surfaces exactes du bâtiment

Page 8 sur 33

Page 9 sur 33

wūestpartner

# Wüest Dimensions - Business intelligence by Wüest Partner

# Données de l'objet (terrain, bâtiment)

Number of the Night	Unité immobilière		Détails pour le terrain Bou	Détails pour le terrain Boulevard Carl-VOGT 64, Genève	Details pour le batiment B	Détails pour le bâtiment Boulevard Carl-VOGT 64, Genève
1993   1993   1993   1994   1995	Identification de l'objet		Numéro de référence		Numéro de référence	
11/19/20   11/19/20	II PI	299317	Nom	Boulevard Carl-VOGT 64, Genève	Nom	Boulevard Carl-V0GT 64, Genève
Control   Cont	Numéro de référence de l'UI (NRUI)	119330	Propriété	Droit de superficie	EGID	
State   Stat	Nom UI		Commentaires		Type de bâtiment	1220 Immeubles de bureaux
Claric Marie   Clar	Propriétaire	SOCIETE SUISSE DE RADIODIFFUSION	ı	SOCIETE SUISSE DE RADIODIFFUSION ET TELEVISION	Adresse	Boulevard Carl-VOGT 64
Control Residue   Control Re		ET TELEVISION	- EGRID			1205 Genève
Coord   Earthcode Commercial   Coord   Earthcode   Coord   Earth	Propriété	Droit de su perficie	Surface parcelle [m²]	1.340	Pays	Suisse
Single-Barborne Charlot-Modified   Register founder   Register found	Type	Immeuble commercial	Coord. Bat/long Wiss 841	46.197416 / 6.136618	Coord. [lat/long WGS 84]	46.197416/6.136618
1,000 Ecological Pages   1,000 Ecological Pa	Adresse	Boulevard Carl-VOGT 64	0		Volume (V)	33088
Sinses   S		1205 Genève	- Registre foncier		Surface de plancher (SP)	8'133
Accordance   Acc	Pays	Suisse	- Registre foncier	RF Genève	Surface utile (SU)	4'619
Manual color total content   Manual color total colo	Coord. [lat/long WGS 84]	46.197416 / 6.136618	Commune RF	Genève - Plainpalais	Emprise au sol	1.010
Number of the faulth of the			Nom du lieu-dit		Certificat énergétique	Sans certificat
13-00   Manifold Grand-Street   1-1-2-00   Manifold Grand-Street	Terrains		Numéro de feuillet RF			
1300   Fr plan   1300		Bâtiments			Construction des bâtiments	
1 1340   W categore   4288   2015   Precident   4288   2015   Precident   4288   2015   Precident   4288   2015   Precident	Boulevard Carl-VOGT 64, Genève	1 1.3			Année de construction	Commentaires
Insertion   Formula   SS m   Insertion RF   Inser	Total	1 1.3		4268	2015	
Territors   Territors   SSm    Date de Forzat clangigate foncide   23.06.2016   Enchange   Territors	1		Inscription RF	Il s'agit d'une partie du DDP n° 4271 grevant la parcelle n° 4268. L'évaluation porte sur le bâtiment n° 1804 qui		
Terrinks   SSm   Date de Fort at during state forcide   23.05.2015	pariments		ı	sera éventuellement détaché du DDP actuel.	Terrain	Part de la surface du bâtiment
1000   Dort de la plantification   2 one 2   2   2   2   2   2   2   2   2   2				23.05.2016	Boulevard Carl-VOGT 64: Genève	100.0%
1 1000	Boulevard Carl-VOGT 64, Genève	1 1.0	010			
To one de acconstruction  Plan de conception  Petral des submittes d'altassation  Petral des superficie  Petral de superficie  Dord de superficie  Reb de de la consideration  Contresparde  Contresparde  Dord  Contresparde  Con	Total	1 1.0				
Point de conception Poeterie de robbestero Sites contaminées Nommercement Point de superficie Nommercement Point de superficie Nommercement Rice du condicion de causer de la conception de la contraction de la consideration de la consi			Zone de construction	Zone 2		
Protection of the continuities of the continui			Plan de conception			
Stee contaminés   Non recented			Potentiels d'utilisation			
Patinovine Non recense  Dout de superficie  Dout de superficie  Rible du dorit de superficie   Propriétaire du baldinent (superficialre)  Confregante   Elast de Beralve   Elast de Beralve    Durée   19,12,201,207,0  Commentaires: L'évaluation prend de nonsideration le fait que le DDP Pear dévels, altresi  Commentaires: L'évaluation prend de nonsideration le fait que le DDP Pear dévels, altresi			Sites contaminés	Non recensé		
Droft de superficie Ribe du dond de superficie   Prognédatin du bidiment (superficialine) Contregortrie   Esta de Senévie   Esta de Senévie   Dunde   Esta de Senévie   Esta d			Patrimoine	Non recensé		
Rible du droit de superficie Progrétaire du bibliment (superficiaire)  Contregante Est de Gealine  Davie 19.1.2.070  Davie Commentaires: Lévi auté fon prend de nonseldante file que le Diffé commentaires: Lévi auté fon prend de nonseldante file que le Diffé pera de los juissis			Droit de superficie			
Contragartie         Eta de Geselve           Durde         19 12.2013.000,000           Commentaines: Vew laustion prend an onsoledation is fall que le D.11.2 eard view, alreis			Rôle du droit de superficie	Propriétaire du bâtiment (superficiaire)		
Durbée 19.12.2013 Jusqu'à 31.12.2013 Jusqu'à 31.12.2017 Commentaires: L'évaluation prend en considération le laif que le DDP-sera divisé, ains i			Contrepartie	Etat de Genève		
Commentaires, L'évaluation prend en considération le fait que le DOP sera divisé, ainsi			Durée	19.12.2013 Jusqu'à 31.12.2070	ı	
			Commentaires: L'évaluation prend e	n considération le fait que le DDP sera divisé, ainsi		

Page 10 sur 33



Wüest Dimensions - Business intelligence by Wüest Partner

Type d'utilisation			Loyer actuel					Loyer du marché	é								
			· ver					o dere						Bureau Usage spécial avec surface Parking intérieur	928		
7416	ź	Surface	9	Suc n a Post Cut/m <sup>2</sup>	ĵii L			Segn	SHOW DOOR CHE/M2	'n			feat				
		omiace	Pri lus		W.	Мах	0	Of p.a.		W.	Мах	6		CHF/m² p.a.			
Bureau																	
Revenu locatif prévisionnel	8	4071	1.628'200	91.0%	400	400	400	1.628'200 91.0%	91.0%	400	400	400	%0		•		ī
Vacants	8	4071	100.0%		400	400	400	3.0%					%26-				Ī
Revenu locatif actuel				j		j		1.579'354	j		j			200 300	400	200	009
usage special avec surface	ŀ																
Revenu locatif prévisionnel	2	264	93,420	5.2%	300	400	322	93'450	5.2%	300	400	322	%0				
Vacants	2	264	100.0%		300	400	355	3.0%					%26-				
Revenu locatif actuel								90'647									
Parking intérieur																	
Revenu locatif prévisionnel	90		67.200	3.8%				67.200	3.8%				%0				
Vacants	20		100.0%					3.0%					%26-				
Revenu locatif actuel								65184									
Total																	
Revenu locatif prévisionnel	09	4,334	1.788'850 100.0%	100.0%	300	400	397	1.788'850 100.0%	00.0%	300	400	397	1 %0	0% Légende:			
Vacants	09	4.334	1.788'850 100.0%	100.0%	300	400	397	53,666	3.0%				%.Z6-	-97% Marque rouge = min, Ø, max loyer du marché	loyer du march	·0	
Revenutocatifactuel								1,735,185	%00.26				-	Marque vert = min, Ø, max loyer actuel	/er actuel		

Créé par Wiest Partner, 17.09.2020

# Résumé utilisation locative (logements/places de parc)

Type de surfaces		)   	Loyer actuel					Loyer du marché	hé					
			100.0%					and the same of th	1000%					Packing Intelfieur
	Nb. Surface		CHFp.a.	CHFp.a. Part CHF / Mois et unité	Mois et uni	·ge		СНГр.а.	Part CHF	Part CHF / Mois et unité	ité		Écart	Écart Gamme
	0	Total		%	Ē	Max	6		%	Æ	Max	6		CHF / Mois et unité
Parking intérieur														
Revenu locatif prévisionnel	20		67.200 100.0%	%0.00	20	250	135	67.200	67200 100.0%	20	250	135	%0	
Vacants	20		100.0%		20	250	135	3.0%					-97%	
Revenu locatif actuel								65184						
Total														
Revenu locatif prévisionnel	90		67.200 100.0%	.00.0%	20	250	132	67.200 100.0%	100.0%	20	250	135	% <b>0</b>	Légende:
Vacants	20		67.200		20	250	135	2.016	3.0%				-97%	
Revenu locatifactuel								65'184	92.0%					Marque vert = min, Ø, max loyer actuel
														Bleu = quantile par commune/quartier de ville

Page 12 sur 33

# \_ Wwwestpartner

Wüest Dimensions - Business intelligence by Wüest Partner État locatif

Unité de location	ation				Loyer actuel	_		Loyer du marché	ırché					٥	_	Contrat actuel		
N° de réf.	Nom du locataire	Étg. Ut.	₫	: :	r CHF p.a.	Unité/mois [CHF]	par m² [CHF]	СИF р.а.	Unité/mois [CHF]	G.	parm² [CHF]	÷	Vacant Trans. [ans]	Écart	Début	Æ	Earlybreak/ option Fin réelle/	option réelle/faus se
		Sn 0	п	144	4 57'480	4.790	400	57'480	4.790		400		3.0%	%0+				
	-	0 B	1	506	5 202'160	16'847	400	202'160	16'847		400	9/0/29	3.0%	%0+				
	-	1.8	1	7.0	6 282'240	23.520	400	282'240	23.520		400	9,29	3.0%	%0+				
	•	1 US	п	120	0 35,870	2.888	300	35,870	2.888		300		3.0%	%0+				
		2 8	1	365	5 146'040	12,170	400	146'040	12,170		400	9,29	3.0%	%0+				
		3.8	1	460	0 183'960	15,330	400	183.960	15,330		400	924	3.0%	%0+				
	-	4 8	п	564	4 225'520	18793	400	225'520	18793		400	9/2/9	3.0%	%0+				
		5 B	1	548		18,250	400	219.000	18,520		400	92.6	3.0%	%0+				
		8 9	1	554	4 221'680	18'473	400	221.680	18'473		400	9,29	3.0%	%0+				
	-	7 B	1	369	9 147'600	12,300	400	147'600	12,300		400	9,29	3.0%	%0+				
	-	-1 PI	6		27.000	250		27.000	250				3.0%	%0+				
	-	-1 PI	15		3.600	20		3.600	20				3.0%	%0+				
	-	-2 PI	11		33,000	250		33,000	250				3.0%	%0+				
		-2 PI	15		3,600	20		3.600	20				3.0%	%0+				

				% prévis.					% prévis.
Total revenu locatif prévisionnel	09	4.334	1.788'850	100.0%	39.	1.788'850	2'485	397	397 100.0%
Totalvacants	09	4.334	1.788'850	100.0%		53'666			3.0%
Revenu locatif actuel									

%26-

Page 13 sur 33

Créé par Wüest Partner, 17.09.2020

# . Wwwestpartner

# Valeur à neuf de l'immeuble

Wüest Dimensions - Business intelligence by Wüest Partner

## Chiffres-clés

			Volume et surfaces				
Bâtiment	Année de construction	Rénovation	Volume bâtiment	Surface de plancher (SP)	Surface utile (SU)	Emprise au sol	Commentaires
Boulevard Carl-VOGT 64,	2015		33'088 m³ SIA 416	8'133 m² SIA 416	4619 m² SUP	1'010 m² SIA 416	
analian							
Total			33,088 m²	8'133 m²	4'619 m²	1,010 m <sup>2</sup>	

# Détermination de la valeur à neuf

Valeur d'assurance [CHF]

Bâtiment	Utilisation principale	Nbre Objets locatifs	SUP	Dimension Type Standard	Standard	CHF/Dim. Type	CHF/Objet locatif	Valeur à ne uf de Pimmeuble CHF
n/a		09						30,391,000
	Bureau	8	4071	4'070 m² SUP 4	4.0 - élevé	6'800 m² SUP		27'676'000
	Parking intérieur	90		50 Unité	4.0 - élevé	28'000 Unité		1'400'000
	Usage spécial avec surface	2	264	263 m² SUP	4.0 - élevé	5'000 m² SUP		1.315000
Total		09	4'334					30'391'000

## Perspective décompte

•	Décomorte	Annuité		Ď	Dérindes I Cashflows réels	nwe réele									
	СИГ р.а.	СНЕ р.а.			1	2	8	4	9	9	7	80	6	8	Valeur terminale
		01.09.2020	previs.	1	01.09.2020	01.09.2021	01.09.2022	01.09.2023	01.09.2024	01.09.2025	01.09.2026	01.09.2027	01.09.2028	01.09.2029	01.09.2030
Revenus				l I	-31.00.2021	37.00.00.00	37.00.003	37.00.70	37.00.505	070070070	37.00.2021	37.00.707	37.00.000	7507000	
Rev. loc. théoriques		1.788'850	100.0%		1788'850	1.788'850	1.788'850	1,788'850	1.788'850	1.788'850	1,788'850	1788'850	1.788'850	1.788.850	1788'850
Vacants		78,117	4.4%		921,258	53.666	53,666	53,666	53,666	53,665	53,666	53,665	53,666	53,666	53,666
Revenu brut actuel		1710733	92.6%		867'592	1.735.185	1735'185	1,735,184	1.735'184	1.735.185	1.735.184	1735'185	1.735'184	1,735,184	1735'185
Coüts															
Coûts d'exploitation		162'158	9.1% 74%	%	251'565	159'565	159'565	159,265	159'565	159'565	159,265	159'565	159'565	159,265	159'565
%		%90'6			14.06%	8.92%	8.92%	8.92%	8.92%	8.92%	8.92%	8.92%	8.92%	8.92%	8.92%
Assurance		17'889	1.0% 63%	%	17889	17'889	17'889	17'889	17'889	17889	17'889	17'889	17'889	17'889	17'889
Administration		44721	2.5% 22%	%	44721	44.721	44721	44721	44721	44721	44721	44.721	44721	44721	44721
Autres dépenses		8.944	0.5% 58%	%	8944	8.944	8.944	8.944	8'944	8944	8'944	8.944	8'944	8'944	8:944
Impôts immobiliers		88'011	4.9% 95%	9%	88011	88'011	88'011	88'011	88'011	88011	88'011	88'011	88'011	88'011	88'011
Conciergerie		0	0.0% 10%	9%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Approvisionnement		0	0.0% 10%	9/0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Commercialisation		2.293	0.1%		92000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coûts d'entretien		22.000	3.1% 43%	%	55,000	55,000	22,000	22,000	22,000	22,000	22,000	22,000	55,000	22,000	22,000
9/0		3.07%			3.07%	3.07%	3.07%	3.07%	3.07%	3.07%	3.07%	3.07%	3.07%	3.07%	3.07%
Coûts de remise en état		187.105	10.5% 46%	9%	1'424'675	0	0	0	0	0	0	0	0	0	195'584
9%		10.46%			79.64%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	10.93%
Remise en état		146'953	8.2% 32%	%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	195'584
Aménagements des loca		40'151	2.2%		1'424'675	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rente du droit de superfi		200,000	11.2%		200,000	200,000	200.000	200,000	200.000	200,000	200,000	200.000	200,000	200,000	200,000
Coûts to taux		604'263	33.8%		1,931,240	414'565	414.265	414'565	414,265	414'565	414'565	414.565	414'565	414'565	610,150
Revenu net total		1,106,471	61.9%		-1.063'648	1.320'619	1.320,619	1.320.619	1,320,619	1.320,619	1,320,619	1.320,619	1,320,619	1,320,619	1.125.035
			l	1											

Vacants initiaux: Environ 6 mois de vacants initiaux. Coûts d'exploitation :

Selon les benchmarks de Wüest Partner : Assurance (1%), Administration (2.5%, locataire unique), Autres dépenses (0.5%).

- Import immobilier : 2% of la valeur fiscale calculée en capitalisant les revenus locatifs à 4.066% (moyenne des 5 dernières années du taux de capitalisation admis par l'Administration Fiscale Cantonale pour un immeuble de type

commerciaux - 2ème zone).

Conciergerie et Approvisionnement: Entièrement refacturés au locataire. · Commercialisation: Correspondant à 10% des vacants initiaux.

Coûts de remise en état : Aucun travaux de remise en état ne seraient à prévoir ces 10 prochaines années.

\*ente du droit de superficie: Actuellement aucune rente n'est perçue. Wüest Partner estime la rente du nouveau DDP à créer à environ CHF 150.-/m2 p.a. pour une surface totale d'environ 1.340 m2. Aménagements des locataires: Participation aux aménagement des nouveaux locataires pour un montant unique d'environ CHF 350.-/m2 des surfaces de bureaux.

Page 15 sur 33

Créé par Wüest Partner, 17.09.2020



## Analyse de sensibilité

Wüest Dimensions - Business intelligence by Wüest Partner

Évolution des annuités	és		Variation du taux d'escompte (points de base)	d'escompte (po	ints de base)											
		-	Variation de valeur						×	Variation de valeur en %	leur en %					
	Changement	Annuité	+30	+20	+10	<del>'</del> +	-10	-20	-30	+30	+20	+10	<b>‡</b>	-10	-20	-30
	[Taux en %]	[CHF,%]	3.20%	3.10%	3.00%	2.90%	2.80%	2.70%	2.60%	3.20%	3.10%	3.00%	2.90%	2.80%	2.70%	2.60%
Revenu locatif prévisionnel	-10%	1,609,965	29.650.000	30.600.000	31,620,000	32'710'000	33.880.000	35'140'000	36'490'000	-24%	-21%	-19%	-16%	-13%	-10%	%9-
	-5%	1'699'408	32'440'000	33'490'000	34'600'000	35'800'000	37'080'000	38'450'000	39930'000	-17%	-14%	-11%	-8%	-5%	-1%	3%
	%0+	1.788'850	35'240'000	36'370'000	37'580'000	38,880,000	40'270'000	41.760'000	43370'000	-9%	%9-	-3%	% <b>0</b>	4%	%2	12%
	+2%	1'878'293	38.030.000	39'260'000	40'570'000	41.970'000	43'460'000	45'070'000	46'810'000	-2%	1%	4%	8%	12%	16%	20%
	+10%	1'967'735	40'830'000	42'140'000	43'550'000	45'050'000	46'660'000	48'390'000	50'250'000	9%9	8%	12%	16%	20%	24%	29%
Vacants	+100%	8.73%	32.790.000	33.850.000	34'980'000	36'190'000	37'480'000	38'870'000	40360.000	-16%	-13%	-10%	-7%	-4%	%0-	4%
	+20%	6.55%	34'020'000	35,110,000	36'280'000	37'530'000	38'870'000	40'310'000	41'860'000	-13%	-10%	%2-	-3%	%0-	4%	8%
	% <b>0</b> +	4.37%	35'240'000	36,370,000	37'580'000	38.880,000	40'270'000	41.760'000	43370'000	-9%	%9-	-3%	%0	4%	9/6/2	12%
	-50%	2.18%	36'460'000	37'630'000	38'890'000	40'230'000	41'660'000	43'210'000	44'870'000	%9-	-3%	%0	3%	%/	11%	15%
	-100%	0.00%	37'680'000	38.880.000	40'190'000	41.570.000	43:060:000	44'650'000	46'370'000	-3%	%0	3%	%2	11%	15%	19%
Frais de remise en état	-10%	168'394	35'820'000	36,380,000	38'210'000	39'530'000	40.940.000	42'450'000	44090,000	9/08-	%9-	-2%	2%	9%9	%6	13%
	-5%	177.749	35,230,000	36,670,000	37'900'000	39'200'000	40'600'000	42,110,000	43730'000	-9%	%9-	-3%	1%	4%	8%	12%
	% <b>0</b> +	187'105	35'240'000	36,370,000	37'580'000	38.880,000	40'270'000	41.760.000	43370'000	-9%	%9-	-3%	%0	4%	9/6/2	12%
	+2%	196'460	34'940'000	36,070,000	37'270'000	38,560,000	39'940'000	41,410,000	43010'000	-10%	%2-	-4%	-1%	3%	9/6/2	11%
	+10%	205'815	34'650'000	35.770.000	36,360,000	38'240'000	39,600,000	41,070,000	42'650'000	-11%	%8-	-2%	-2%	2%	%9	10%
	İ	İ											ļ	ļ	ļ	

**Wüest**partner

Créé par Wüest Partner, 17.09.2020

# Wüest Dimensions - Business intelligence by Wüest Partner

## Profil de aualité

	M V M	auuoq				41- Bon 41- Bon 42- Excellente 43- Excellente 34- Supérieure à la mayenne 34- Supérieure à la mayenne 43- Très bon 43- Très bon 43- Très flore 50- Maximal / optimal 30- Mayen 30- Mayen 40- Etevé 40- Bevé 41- Bes bon 42- Etevé 43- Très bon 43- Très bon 44- Très bon 45- Très bon 46- Très bon	100   100
>	×						33
5	À	lo'l əb					20
		) bjet				4.5 - Très bon	31
		-				4.5 - Très bon	13
>	IA	_				4.5 - Très bon	24
Λ	M					4.5 - Très bon	23
							30
			Î			T.S. CHESTONE	5
		_				4.5 - Très élahoréa	1 5
=	=						13
=	=						24
	soutable					4.2 - Élevé	40
		L					20
							30
							20
							20
							50
							50
							40
		3				5.0 - Maximal / optimal	20
						3.0 - Moyen	35
4	3					5.0 - Maximal / optimal	45
Ė						4.3 - Très élevé	30
T							30
						4.3 - Très bon	40
		I					100
							09
							40
		×					40
4	4					4.1 - Bon	100
				annod and additional and and and and and and and and and and	omod observer	Sold of the ballieup of the sold of the so	14 Bonne 14 Bonne 15 Supptieure à la moyenne 15 Supptieure à branyenne 16 Supptieure à branyenne 17 Supptieure à branyenne 18 Supptieure à branyenne 19 Supptieure à branyenne 19 Supptieure à branyenne 19 Supptieure à supptieure à branyenne 19 Supptieure à supptieure

# \_ Wüestpartner

	Commentaires					
- autici	Rating	3.5 - Supérieure à la moyenne	4.0 - Bon	40 4.2 - Élevé	30 4.5 - Très bon	20 40-Bon
ingeline by Muco	Pondération Rating	9	30	40	30	20
was at Difficultation and a supplier of was to difficult		Micro-situation	Utilisation	Standard	État	Investissements

Créé par Wüest Partner, 17.09.2020

# Documentation photographique







2020 Couloir





2020 Hall



2020 Entrée



\_ Wuestpartner









2020 Salle de conférence 1





Wüest Dimensions - Business intelligence by Wüest Partner

Créé par Wüest Partner, 17.09.2020





2020 Plateau 2











2020 Dépôt



2020 Régie



Créé par Wüest Partner, 17.09.2020

119330 | 101-18575-100 | 119330 | Genève, Boulevard Carl-VOGT 64













Wüest Dimensions - Business intelligence by Wüest Partner

Wüest Dimensions - Business intelligence by Wüest Partner

Page 22 sur 33

Créé par Wüest Partner, 17.09.2020

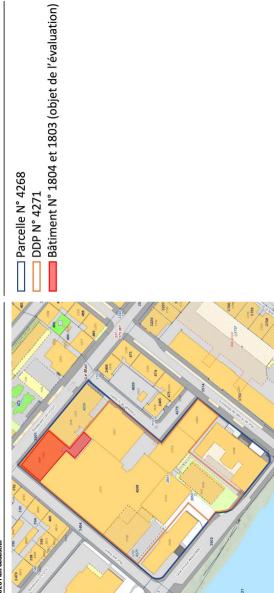
119330 | 101-18575-100 | 119330 | Genève, Boulevard Carl-VOGT 64

\_ wūestpartner

# Wüest Dimensions - Business intelligence by Wüest Partner

#### Plans

2020 Plan Cadastral

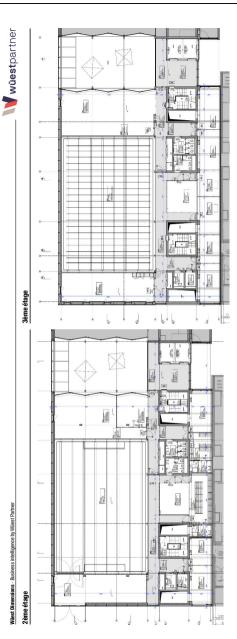


Page 24 sur 33

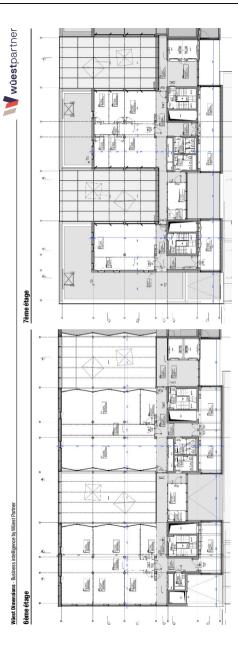
Créé par Wüest Partner, 17.09.2020

119330 | 101-18575-100 | 119330 | Genève, Boulevard Carl-VOGT 64

Page 25 sur 33



Page 26 sur 33



wūestpartner w



11

Wüest Dimensions - Business intelligence by Wüest Partner

80/84

**wūest**partner

## Contexte

#### Mandat

Witest Partner ast heure de respecter les normes nationales et internationales régissant l'évaluation Witest Partner est heure de respecter les normes nationales aux directives habituelles appliquées en Suisse en matière mirobilies, ces normes sont par alieurs sournisses aux directives habituelles appliquées en Suisse en matière d'abblissement du bilant. L'évaluation se bass sur la définition de la valeur du marché. C'est la rison pour faquelle on a recours aux travaux de normalisation européens et américains en matière de févaluation. La valeur du marché correspont à un prix de transaction hypothétique au moment de l'évaluation, pouvant probablement être obsenu à des conditions du marché dutables que, pas de pressions en termes de délais, pas ch'asymétries d'informations) et exchant par la même les valeures soxièmes.

### Hypothèse

Wiest Partner part du principe que les informations et bases mises à disposition par le client concernant les minuables et terrains inclus dans l'évaluation (par ex. les indications de surfaces) sont correctes. Toutes aurantes informations, mises à disposition par des tiers, sont avérées fiables, mais Wuest Partner ne peut assumer de responsabilité pour leur correction.

#### Disclaimer

La présente évaluation, et surtout les prévisions qu'elle contient, ont été élaborées et rédigées par Wüest retrair SA avec tout le soin possible dans le cadre du mandat et dans le respect des normes professionnelles nontraiaes.

- L'évaluation se base sur :
- les documents mis à disposition par le mandant (voir liste des documents), que l'on présume valables;
- les expériences de Wüest Partner dans le domaine,

- la viste de l'immeuble. Cabries événéments, suvenas après le jour de l'évaluation, pourront toutefois avoir une influence sur le résultat, auquel cas une réévaluation devra être effectuée. Il peut exister un écart entre le prix et la valeur du bien évaluel. Les chronostances imfluant sur le prix ne pourront pass être prises en compte dans le présente L'évaluation a été réalisée par Wüest Partner SA en tant qu'entreprise indépendante. Elle ne saurait dès lors

119330 | 101-18575-100 | 119330 | Genève, Boulevard Carl-VOGT 64

présente expertise, car elle ne peut être garantie de manière objective.

évaluation. Wüest Partner SA et/ou l'auteur déclinent toute responsabilité quant à l'exactitude des résultats de la

donner lieu à des conflits d'intérêts.

Il ne s'agit pas d'une expertise technique.

#### Méthode

L'évaluation se base sur la méthode du discounted cash-flow (DCP). La valeur du marché actuelle d'un immeuble correspond à la somme de tous les revenus futurs nets actualisés (avant impôts, palements des intérêts et anortissements). Pour chaque blein immobillier, les revenus nets sont escomptés en fonction des opportunités et des risques du marché. Tous les flux de trésorerie attendus sont indiqués afin de garantir une transparence maximale.



Page 30 sur 33



# Wüest Dimensions - Business intelligence by Wüest Partner Annexes/Documents

Annexes/Documents						
Base	Disponible	Disponible Annexe	Date	Communiqué par	Source	Commentaire
Extrait du registre foncier			23.05.2016		RF Genève	
Documents droit de superficie			19.12.2013		Canton de Genève	
Plan cadastral			15.09.2020		https://www.etat.ge.ch/	
Zone de construction			15.09.2020		https://www.etat.ge.ch/	
Protection du patrimoine et monuments historiques			15.09.2020		https://www.etat.ge.ch/	
Site contaminé			15.09.2020		https://www.etat.ge.ch/	
Documentation photos			03.09.2020		Julien Tobler, Wüest Partner	
Visite des lieux			03.09.2020		Julien Tobler, Wüest Partner	
Administration	Disponible Annexe	Annexe	Date	Communiqué par	Source	Commentaire
État locatif						
Loyers nets	 					
Frais annexes	 					
Surface locative nette						
Baux commerciaux						
Revenus ventes	  - 					
Décompte du bien immobilier						
Budget du bien immobilier	  - 					

	]	]				
Décompte du bien immobilier						
Budget du bien immobilier						
Plan d'investissement						
Construction	Disnonible	Disnonihle Annexe Date		Communiqué par	Source	Commentaire
Attestation d'assurance du bâtiment (ECA)						
Volume du bâtiment (ECA)						
Année de construction (ECA)						
Permis de construire						
Plans de l'objet			25.11.2016		3BM3	
Descriptif de la construction			22.08.2012		3BM3	
Données de référence surfaces /volumes			12.08.2020		DEFR	
Données de référence installations techniques						
Dépenses d'investissement			01.02.2017		RTS	
Hi storique entretien/rénovations						
Analyse de l'état						

# **Wuest**partner

### Glossaire

# Abréviations état locatif: - Nbr. = Nombre

- Parts contrats garantis à durée déterminée = Part des contrats à durée déterminée
- Opt. share = Part des contrats garantis avec option de prolongation réelle

  - Fin [a] = Fin du contrat calculée (voir le rubrique séparée)
- Indice % = Part de l'inflation qui peut être répercutée sur le locataire en vertu du droit du bail Vac. = Surfaces vacantes (marché)
- Dur. Trans.[a] = Durée de transition en années pour atteindre le loyer du marché (voir rubrique séparée) Nbr. de pièces = Nombre de pièces par appartement

## Hilsations

- SE = Surfaces extérieures
- B = Bureaux
- LCF = Loisirs/Culture/Formation
  - A = Artisanat/Industrie

    - Ga = Gastronomie
      - Sa = Santé
- D = Dépôts - H = Hôtel
- USC = Utilisation secondaire commerciale
  - USR = Utilisation secondaire résidentielle
    - PE = Parking extérieur
- UaS= Utilisation spéciale avec surface UsS = Utilisation spéciale sans surface PI = Parking intérieur
- V = Vente
  - H = Habitation

Actuel: Valeurs valables au jour de référence (date de l'état locatif).

Analyse de sensibilité (approximative): Les différentes valeurs de marché de l'analyse de sensibilité sont calculées de manière approximative à l'aide d'un modèle simplifié. Ces valeurs peuvent donc différer d'une évaluation DCF détaillée. Annuité: Dans le rapport de portefeuille, l'annuité correspond à un montant périodique constant. Pour les 10 premières périodes, les valeurs de l'annuité sont indiquées par Ann. 1-10 et par Ann. 11 pour la 11ème

Benchmarks: Les benchmarks correspondent à des valeurs de référence. Le rapport de portefeuille indique les scarts en % entre les revenus locatifs moyens par m² (par utilisation; habitation, bureau, vente, artisanat) et la valeur médiane suisse (quantile 50%).

Budget: Le budget comprend des valeurs prédites pour les coûts et les revenus d'après les indications du propriétaire ou de la régie. Voir les décomptes aussi.

Cashflow: Les cashflows désignent les flux de trésorerie (revenus et coûts).

Coefficient de qualité: Moyenne pondérée par les valeurs de marché des facteurs de qualité: macro-situation, micro-situation, état, standard, utilité.

Contrat + Option (en % du revenu): Il s'acit de la part des revenus futurs assurés par des contrats à durée

déterminée, y compris, prolongation par la biais d'une option réelle par rapport aux revenus totaux.

Contrat à durée déterminée (en % du revenu): Il s'agit de la part des revenus futurs assurés par des contrats à durée déterminée par rapport aux revenus totaux.

Contrat Indexé (en % du revenu): Le terme «indexé» fait référence au degré d'indexation moyen des contrats

Copropriété: Lorsque plusieurs personnes ont, chacune pour sa quote-part, la propriété d'une chose qui n'est pas matériellement divisée, elles en sont copropriétaires (CC art. 646 à 651).

Coûts d'entretien: Les coûts d'entretien comprennent toutes les dépenses pour préserver l'état du bâtiment d'une part et pour remettre le bâtiment en l'état d'autre part. Coûts d'exploitation: Les coûts d'exploitation correspondent à toutes les dépenses à la charge du propriétaire qui proviennent de l'utilisation de l'immeuble et qui ne peuvent être refacturés aux locataires (primes d'assurance, frais d'administration, etc.). Date de fin théorique (aussi abrégée par «Fin» dans le rapport): La date de fin théorique est la différence en années au jour de l'évaluation. Elle tient compte des options, earlybreaks et des dates de résiliation futures. orsque ces dernières sont effectivement appliquées dans l'évaluation. La date de fin théorique peut être différente selon la definition de WAULT (Weighted Average Unexpired Lease Term)

DDP: Droit de superficie (revenus et coûts): Les revenus et coûts pour le droit de superficie correspondent aux revenus et aux coûts engendrés par le contrat de droit de superficie (cf. Art. 779 a CC). Décompte (Déc.): Le décompte contient les valeurs passées des coûts et des revenus selon les indications du propriétaire ou de la régie.

Distribution par quantile: Dans l'aperçu A, on indique pour chaque utilisation (habitation, bureau, vente, artisanat) le positionnement dans le quantile de la part du revenu dans le portefeuille. **E-notation:** Les nombres sont exprimés dans Wüest Dimensions en notation exponentielle (base 10), pour les milliers: Xe3, pour les millions: Xe6 et pour les milliards: Xe9 (X peut représenter n'importe quel nombre).

Créé par Wüest Partner, 17,09,2020

Ent. L'état permet de juger de la qualité de l'état pour fenveloppe extérieure, l'intérieur et les installations echiques du bâtiment. Il est fune des composantes du profil de qualité.

<del>rais d'entretien (IN).</del> Les frais d'entretien désignent toutes les dépenses qui sont nécessaires à la risservation de l'état de l'immelble. Ils rentrent donc dans le cadre de l'entretien courant- du bâlment confrast et metien, petites réparations). Frais de rénovation (S): Les frais de rénovation désignent toutes les dépenses qui sont nécessaires à la remise ne l'état du bâtiment et dépassent le cadre de l'entretien courant» (remplacement complet et/ou amélioration spillificable de certains éléments de construction comme la performance énergétique). Ces dépenses incluent les travaux à plus-bules.

**Macro-situation:** La macro-situation désigne la qualité du marché immobilier de la commune dans laquelle se situe l'inmeuble. Ele se base sur le rating d'emplacement et du marché de Wüsst Partner. Matrice du narché: La matrice du marché classe tous les immeubles du portefeuille par rapport à la qualité de l'emplacement (axe des abscisses) et la qualité de l'immeuble (axe des ordonnées). La matrice confient 9 cellules (de 1 a V), Par exemple, un immeuble se situant dans la cellule i sera considéré comme un immeuble benéficiant du ne excellent qualité s'étuation.

Médiane: La médiane (quantile de 50%) est une grandeur statistique qui partage une série de valeurs en deux ants égeles: 50% des données ont une valeur friférieure à la médiane et 50% des données ont une valeur médieure à la médiane. Micro-struction: La nicro-struction décrit la struction de l'immedible au sein de la commune. Elle dépend des acteurs comme la accessité en transports publics, la topographie du terrain, les commodifés... Les apprécations sont indiquese dans les profil de qualité.

Nominal: Toutes les valeurs renseignées en termes nominaux tiennent compte de l'inflation.

Période: La période d'évaluation est divisée en unités de temps de longueur constante appelées périodes (genéralement une année).

**'erte de loyer**. Les pertes de loyer correspondent à toutes les réductions du revenu locatif prévisionnel provenant des vacants par ex.)

Pleine propriété. Le propriétaire de l'immeuble est une personne physique ou morale.

Portefeuille: Un portefeuille contient plusieurs évaluations d'immeubles.

**Potentiel:** Le terme potentiel caractérise tous les revenus et les coûts qui pourraient être réalisés de manière durable sur le long terme.

**Propriété collective**: Les propriétaires d'un immeuble sont plusieurs personnes physiques ou morales qui entretiennent une relation juridique étroite (cf. Art. 652-654 CC).

up confret à chaque copropriétaire le droit exclusif d'utiliser et d'aménager certaines parties du bâtiment (art. 712a-712A.CS). Marité de Templacement: La qualité de l'emplacement de l'immeuble se détermine par une appréciation de la macro-situation (situation de la commune en Suissas) et de la micro-situation de la commune en Suissas et de la micro-situation de l'immeuble se l'imférieur

**Qualité de l'immeuble**: La qualité de l'immeuble se détermine à partir de l'état, du standard, de la répartition actuelle des affectations ainsi que par les différentes possibilités d'affectation. Elle se base sur toutes les

de la commune).

mformations contenues dans le profil de qualité de l'immeuble.

**Qualité du plant.** La qualité du plan décrit la qualité du bâtiment en termes de plans, de flexibilité de la structure, Jos nacoordements à la parcelle, etc. Elle est déterminée dans le profil de qualité. **Quantile**. Les quantiles sont des indicateurs de dispersion caractérisant la variabilité d'une série de données. Le quantile de 50% sépare la série en deux parts égales correspondant aux valeurs les plus élevées et les moins élevées. Le quantile de 10% indique qua 10% des données ont une valeur inférieure.

Réet: Les valeurs réelles indiquées ne tiennent pas compte de l'inflation. Elles sont obtenues en divisant les raleurs nominales par un indice des prix (IPC par ex.). Région (mmeubles par - J. La Suisse est subdivisée en 106 régions MS, conformément au modèe de mobilité partiet de Unitre Rédate de a Statsfuque (ICR). Ces régions ont êté regroupées par Wilest Partner en 8 manchés régions un été regroupées par Wilest Partner en 8 manchés régions de l'activitée.

Rendement bruit. Deux rendements bruits sont indiqués. Le rendement bruit actuel se définit comme le rapport entre le revenu localit prévisionnel actue et la valeur de marché. Le rendement bruit sur famuité se définit comme le rapport entre l'annuité du ceveru localit prévisionnel et la valeur de marché.

Rendement Cashiflow: Cashiflow/Valeur de marché (initiale) + dépenses capital selon les Swiss Valuation Standards (SVS), 2017.

Rendement global: Avec la période précédente

eflacement indirect. Le bux de endement Indirect depend de l'évolution du marché et de li mestissement étaise à la période dounnez. Taux de rendement Indirect = valeur de marché linale - valeur de marché initale tépenses + recentex-valeur de marché initale + depenses. Cl. Swiss Valuation Sanadrants (SVS), 2017.

**Rendement net.** Le rendement net se définit comme le rapport entre l'annuité du revenu net et la valeur de narché de l'immeuble.

Revenu locatif actuel: Le revenu locatif actuel est le revenu prévisionnel moins les pertes de loyers.

Page 33 sur 33



**Revenu locatif prévisionnel:** Le revenu locatif prévisionnel est la somme de tous les revenus locatifs (y comp. es vacants). Revenu net total: Le revenu net correspond à la somme de tous les revenus à laquelle sont soustraits les coûts.

**Revenus locatis:** Les revenus locatifs actuels sont ren seignés pour chacune des utilisations (habitation, bureau, vente, artisanat, autre). L'amulté fait figure de valeur de référence en CHF par m².

bureau, vente, artisanat, autre). L'annutité fait figure de valeur de référence en CHF par m'. Revenu totat. Le revenu total correspond à la somme du revenu locatif prévisionnel et des autres revenus (rente de droit de superificie, produits d'une vente, etc.) à laquelle sont soustraites les petres de revenus.

**Standard:** Le standard permet de juger la qualité du bâtiment au niveau de la conception des pièces, du degré de matérialisation et des installations techniques. Il est fune des composantes du profil de qualité.

**Surface utile (SU);** Par surface utile on entend la partie de la surface nette qui est affectée aux fonctions répondant à la destination, au sens large, de l'immeuble. Taux d'escompte: Le taux d'escompte correspond au taux auquel on actualise tous les cashiflows, il donne une appréciation du risque.

**faux de capitalisation**: Le bux de capitalisation est utilisé pour calculer la rente perpétuelle ou la valeur de sortie en période P.1.1 dans le modèle à deux phases D.CF. La valeur de sortie est ensuite actualisée à la date dévaluation. Taux de rendement interne modifié (TRMI): Le TRI est également comur en français sous le nom de taux de rendement interne. Le TRI modifie (TRMI) est utilisée dans Vivest Dimensois. Il relitée l'attrait d'un investissement intiel par rapport aux cash-nov fruux. Dans la planification des investissements, le TRIM pout treu utilisée pour actouler différents scénarios. Dans le caloui du DCF, le TRIM est conscidée comme un taux d'actualisation pondée ou caloui rétroatif de l'actualisation. Le TRIM est actuellement considéré comme la traiteur méthode de caloui du TRI et la métallement compte des échéances et de la modalité de palement de onties les valeurs soutailéses dans le calou du DCF.

fype d'immeuble (Type I): Il s'agit des immeubles d'habitation, des immeubles mixtes (résidentiel et commercial), des immeubles commerciaux, des immeubles spéciaux, des droits de superficie et des terrains.

ſype de la commune: Résumé de la typologie des communes selon l'OFS.

Vacant: Un objet est considéré comme vacant lorsqu' aucun contrat de location n'existe au jour de l'état locatif.

Valeur de marché (VMX: La valeur de marché de l'immeuble correspond au montant estimé pour lequel un blen pourrait être cédé, à la taté de la valorisation, entre un achiebur consentant et un vendeur consentant dans des controllions de concurrence normales après une commercialisation adéquate, les parties agissant, chacune, en conte formissance de crause, avec prudence et sans contrainte.

WAULT: WAULT (Weighted Average Unexpired Lease Term); Elle calcule la somme moyenne pondérée des échéances des baux d'un porteleuille (jusqu'à la première date de résiliation possible sans option de profongation). Elle est indiquée en années, Les affectations à prendre en compte sont: -bureaux, hdies, surfaces de vente, cabinets de consultation, restauration, entrepbis et autres surfaces commentain.

 les contrats à durée indéterminée sont pris en compte avec une durée de 6 mois dans l'évaluation À ne pas prendre en compte:

Appartements, places de parc, espaces publicitaires, caves Vacants

Cf. définition «SFAMA FI Kennzahlen Immofonds\_d\_160913»

Créé par Wüest Partner, 17.09.2020